

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE  
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE MOULOU D MAMMERI DE TIZI-OUZOU  
FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET DES  
SCIENCES DE GESTION  
DEPARTEMENT DES SCIENCES ECONOMIQUES



## MÉMOIRE DE FIN DE CYCLE



*En vue de l'obtention du diplôme de Master en Sciences Economiques*  
Option : Economie et Gestion Des Entreprises

### Thème :

**Le financement des PME par le crédit d'exploitation et  
les risques de contre partie  
Cas de la BADR Régionale de Tizi-Ouzou.**

**Réalisé par :**

- ✍ AMZIANE Mohamed Lamine.
- ✍ IOUSSAIDENE Kamilia.

**Encadré par :**

M<sup>r</sup> GUELMINE Mohamed Hicham

**Devant de jury composé de :**

- **Présidente :** M<sup>me</sup>, IGUERGAZIZ Wassila maitre de conférences classe « B » à UMMTO.
- **Examineur :** M<sup>r</sup>, ARHAB Samir maitre-assistant classe « A » à UMMTO.
- **Rapporteur :** M<sup>r</sup>, GUELMINE Mohamed Hicham maitre de conférences classe « A » à UMMTO.

***Promotion : 2022/2023***

# *Remerciement*

*Nous remercions Dieu tout puissant de nous avoir donné la force et la volonté pour mettre au point et achever cette recherche*

*Nos remerciements les plus chaleureux et notre gratitude les plus sincères pour notre promoteur Mr GUELMINE Mohamed Hichem de nous avoir encadré. On tient également, à lui exprimer notre profonde reconnaissance pour sa disponibilité, le temps précieux qu'elle nous a accordé ainsi, que ses encouragements.*

*On remercie également les membres de jury pour l'honneur qu'ils nous fassent en acceptant de juger notre travail.*

*Nous sommes très reconnaissants à l'ensemble du personnel de la banque d'accueil "BADR Agence TIZI-OUZOU ", particulièrement à MR OUADA Yazid qui nous a encadré tout au long du stage pratique.*

*Nos sincères sentiments vont à tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à la réalisation de ce projet, en particulier à notre chère famille.*

*Lamine et Kamilia*

# Dédicaces

*Je tien à dédier cette modeste œuvre :*

***A mes chers parents,***

*En témoignages de ma gratitude et reconnaissance, si grande qu'elle puisse être, pour tous les sacrifices qu'ils ont consentis pour mon bien être et le soutien qu'ils m'ont prodigué tout long de mon éducation. Que Dieu le tout puissant, les préserve et les procure santé et langue vie.*

***A mes sœurs et mes frères,***

*Pour leur encouragement et leur bonté qu'ils m'ont accordés, j'exprime ma profonde reconnaissance et mon grand respect.*

*Je vous aime.*

***A tous mes amis,***

*Qu'ils trouvent en ce travail, un grand hommage de ma gratitude et en témoignage de l'amitié qui nous unit et de tous les souvenirs passés je vous dédie ce travail et je vous souhaite une vie pleine du bonheur.*

***A toute ma famille***

*Qu'ils reposent en paix*

***Mohamed Lamine***

*Je dédie ce modeste travail et j'accorde ma profonde*

*Gratitude :*

*A mon père, qui a fait beaucoup de sacrifices pour  
m'offrir les conditions idéales pour ma réussite,*

*A ma mère qui m'a soutenue tout au long de mon  
existence avec ses conseils et sa tendresse,*

*A ma sœur et mon frère à ma famille qui m'ont  
encouragée pour l'accomplissement de ce travail,  
A tous mes amis qui, d'une manière ou d'une autre, ont  
contribué à la réussite de ce travail*

*Kamilia*

## *Liste des abréviations.*

---

### *Liste des abréviations.*

**ANADE** : Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat

**ANGEM** : Agence nationale de gestion du micro-credit

**ANSEG** : Agence Nationale de soutien à l'emploi des jeunes

**BADR** : Banque de l'agriculture et du développement rural

**BFR** : Besoin du fonds de roulement

**CA** : Chiffre d'affaire.

**CASNOS** : La caisse Nationale de Sécurité Sociale des Non-salariés

**CGCI** : Caisse de garantie des crédits d'investissement

**CLT** : Les crédits à long terme.

**CMT** : Les crédits à moyen terme.

**CNC-PME** : Le conseil national consultatif pour la promotion des PME.

**CNAS** : La caisse national d'assurance social

**CNEP** : La caisse nationale d'Epargne et de prévoyance.

**CRE** : cotation des risques emprunteur

**DA** : Dinars algérien

**D.C.T** : dette à court terme

**DLMT** : dette à long et moyen terme

**EAR** : entreprise application aRchive

**EENE** : effets escomptés non echus

**FGAR** : Le fonds de garantie des crédits aux PME dénommé

**FR** : Fonds de roulement

**FRS** : forum des républicains sociaux

**PIB** : Produit intérieur brut

**PAS** : Programme d'ajustement structurel.

**PME** : Petite et moyenne entreprise

**SARL** : Société à Responsabilité Limitée

## *Liste des abréviations.*

---

**SCF** : Système comptable financier

**SIG** : Solde intermédiaire de gestion

**T** : Trésorerie

**TPE** : Très petite entreprise

**TTC** : Toutes Taxes comprises

**TVA** : Taxe sur la valeur Ajoutée

**UTA** : Unité se travail annuel

**VA** : Valeur Ajoutée

## Liste des tableaux et figures

---

### *☞ Liste des tableaux*

<b>Tableau N°01</b> : les seuils des critères quantitatifs de la SBA.....	<b>09</b>
<b>Tableau N°02</b> : critères de définition des PME en Chine .....	<b>10</b>
<b>Tableau 03</b> : chiffre d'affaires et mouvement confiée.....	<b>60</b>
<b>Tableau 04</b> : bilan financier consolide_SCF actif.....	<b>60</b>
<b>Tableau 05</b> : bilan financier consolide _ SCF passif.....	<b>61</b>
<b>Tableau 06</b> : ratio de trésorerie .....	<b>62</b>
<b>Tableau 07</b> : ratio de structure.....	<b>63</b>
<b>Tableau 08</b> : ratio de rentabilité .....	<b>64</b>
<b>Tableau 09</b> solde intermédiaire de gestion .....	<b>65</b>

### *☞ Liste des Figures*

<b>Figure 1</b> : Présentation graphique des parts du tableau 1 .....	<b>15</b>
<b>Figure 2</b> : Résumé de mécanisme de crédit. ....	<b>30</b>

# *Sommaire*

## Sommaire

---

*Introduction générale.* ..... 01

### *Chapitre I : Les aspects théoriques de la PME et financement des PME*

**INTRODUCTION :** ..... 04

Section 01 : Notion générale sur les PME..... 05

Section 02 : Les modes de financement des PME : ..... 17

Section 03 : LES ORGANISME D'APPUI POUR LE DEVLEPPMENT DES PME EN ALGERIE. .... 32

**Conclusion :** ..... 36

### *Chapitre II : Les risques de crédit d'exploitation*

**Introduction :** ..... 37

Section 01 : Les risques bancaires ..... 38

Section 2 : Les moyens de prévention contre les risques de crédit : ..... 46

**Conclusion :** ..... 52

### *Chapitre III : Etude de cas d'un dossier de crédit d'exploitation au sein de la BADR régionale de Tizi-Ouzou.*

**Introduction** ..... 53

Section 01 : présentation de la BADR régionale de Tizi-Ouzou..... 54

Section 02 : la structure d'un crédit d'exploitation ..... 58

**Conclusion :** ..... 66

*Conclusion générale.* ..... 66

*Bibliographie.*

# *Introduction générale*

### **Introduction générale**

En Algérie, pays qui connaît une transformation radicale de son environnement économique depuis près de vingt (20) ans, il faudra remonter à la fin des années 1980 (80) pour déceler les prémices d'une politique favorable au développement de la PME, notamment du secteur privé. En effet, il y a un regain d'intérêt pour la PME en Algérie. Ce dernier s'est concrétisé par la création d'un ministère dédié à la PME/PMI, ainsi que par la mise en place d'un ensemble d'orientations et d'organismes dont les missions premières restent le soutien, l'encadrement et l'accompagnement. Cette nouvelle option a libéré les énergies entrepreneuriales et créé une forte dynamique économique caractérisée par un développement rapide et important des PME/PMI dans un cadre encore en mutation.

Les petites et moyennes entreprises (PME) en Algérie sont confrontées à une série de risques lorsqu'elles cherchent à obtenir un crédit d'exploitation. Ces risques peuvent être classés en deux grandes catégories : les risques internes et les risques externes.

Les risques internes sont ceux qui sont inhérents à la PME elle-même. Par exemple, une PME peut avoir des ressources financières limitées ou un niveau d'endettement élevé. Dans ce cas, les prêteurs peuvent percevoir la PME comme un emprunteur à haut risque et hésiter à lui accorder un crédit.

Un autre facteur de risque interne pour les PME en Algérie est la mauvaise gestion financière. De nombreuses PME ne disposent pas de l'expertise financière nécessaire pour gérer efficacement leurs flux de trésorerie et tenir des registres financiers précis. Il est donc difficile pour les prêteurs d'évaluer la solvabilité de la PME et le risque de défaillance peut s'en trouver accru.

Les risques externes sont ceux qui échappent au contrôle de la PME. Par exemple, des changements dans l'environnement économique ou réglementaire peuvent avoir un impact sur la capacité de la PME à rembourser ses prêts. En Algérie, les PME sont confrontées à une série de risques externes, notamment l'instabilité politique, les fluctuations monétaires et la volatilité des prix des matières premières.

Un autre facteur de risque externe pour les PME en Algérie est la disponibilité limitée des financements. De nombreuses PME ont du mal à accéder au crédit en raison de l'absence d'un secteur financier bien développé. Il peut donc s'avérer difficile pour les PME d'obtenir le financement dont elles ont besoin pour développer leurs activités et rivaliser avec les grandes entreprises.

En raison des événements financiers récents, tels que la crise de 2008, le secteur bancaire a été soumis à une réglementation de plus en plus stricte. Cela s'inscrit dans un contexte international caractérisé par une mondialisation financière accrue, la libre circulation des capitaux, des transformations majeures dans le secteur bancaire, des innovations et une plus grande libéralisation des marchés financiers. En conséquence, les activités bancaires sont devenues plus vulnérables à divers types de risques.

Afin de prévenir les événements risqués, les autorités monétaires ont mis en place diverses réglementations et mesures dans le domaine de la régulation bancaire pour garantir la solidité et la stabilité du secteur bancaire.

Jusqu'en 2021, la situation économique en Algérie n'a cessé de dégrader de plus en plus surtout avec la pandémie mondiale du covid-19, cette crise sanitaire a eu un impact significatif sur les PME/PMI en Algérie, on cite, premièrement, la réduction de la demande intérieure, les mesures de confinement, les restrictions de déplacement et les changements de comportement des consommateurs ont entraîné une réduction de la demande intérieure dans de nombreux secteurs. Cela peut avoir un impact négatif sur les PME/PMI qui dépendent principalement du marché intérieur pour leurs activités.

### *✍ Problématique de recherche*

La problématique posée dans ce mémoire est « Quelle est l'efficacité de la politique de couverture des risques de la contrepartie pour les crédits d'exploitation »

Pour répondre à cette question, nous tenterons de répondre aux questions suivantes :

- Qu'elles sont les modes de financement des PME ?
- Qu'est-ce que le crédit d'exploitation et quelles sont ses formes ?
- Quels sont les risques auxquels les banques sont-elles exposées ?

En fonction de nos résultats, nous proposons les hypothèses suivantes :

**Hypothèse 1 :** L'évaluation des risques de contre partie se diversifié de l'évaluation des risques d'exploitation.

**Hypothèse 2 :** Les banque faites leurs politiques de prévention contre les risques des crédits.

### *✍ Choix du thème :*

Entrant dans le cadre d'une formation de master spécialisé en Economie et gestion des Entreprises, le thème de notre travail de recherche est motivé par les deux raisons suivantes :

- L'importance des PME, dans l'économie de l'Algérie d'où la nécessité de les financer afin d'assurer leur pérennité et à créer davantage de l'emploi.
- Le rôle déterminant des banques dans le financement des PME Algérienne.

### *✍ Méthodologie de recherche :*

L'objectif de notre recherche, d'une part, est de présenter la place de la banque algérienne dans la création et le développement des PME à travers les différents types de crédits qu'elle met à leur disposition et d'expliquer les entraves auxquelles ces entreprises sont confrontées pour accéder au financement bancaire.

D'autre part, une démarche inductive puisqu'on a passé depuis un stage pratique au sein de la BADR Régionale de Tizi-Ouzou pour l'étude d'un cas de demande d'un crédit d'exploitation et l'analyse des risques, qui nous oriente à faire cette étude de cas vers le générale.

### *✍ Plan du travail :*

Pour détailler efficacement les dits dans cette introduction générale, ce mémoire est divisé en trois chapitres avec chacun (03) sections

- **Le premier chapitre** qui aborde généralité sur les PME.
- **Le deuxième chapitre** qui aborde les modes de financement des PME.
- **Le troisième chapitre** qui aborde le cas pratique de la BADR sur un crédit d'exploitation.

# ***Chapitre I :***

*Les aspects théoriques de la PME et  
financement des PME*

### **INTRODUCTION :**

Les petites et moyennes entreprises (PME) sont considérées comme le moteur de tout économie, elles contribuent au développement et la croissance des pays, elles sont une source essentielle du dynamisme et de flexibilité, aussi bien dans les pays industrialisés avancés que dans les économies émergentes.

Le financement des entreprises revêt une grande importance suite aux besoins de plus en plus importants qu'elles éprouvent (besoins d'investissement, besoin d'exploitation)

En effet, depuis le début des années 90, plusieurs organismes et fonds ont vu le jour en Algérie agence pour la promotion, ANSEJ, ANGEM et d'autres organismes qui aident les entreprises en difficulté à financer leurs croissances ou à maintenir leurs activités et qui financent la création de nouvelle entreprise. A côté de ces organismes, d'autres fonds ont été créés dans le but de garantir comme FGAR, auprès des banques, les crédits aux PME.

Ce chapitre il compose de trois section, la première section en va présenter généralité sur les PME, et la deuxième section en va estimer les modes de financement des PME, est dans la troisième section en va cerner les organismes d'appui pour le développement des PME en Algérie.

## **Section 01 : Notion générale sur les PME**

Dans cette section nous évoquerons, en premier lieu, les critères d'identification de la PME (1.1). dans un seconde lieu, non allons énumérer les différents définitions des petites et moyennes entreprises dans le monde (1.2). Dans le troisième lieu, non allons montrerons l'objectif et le rôle de la PME (1.3). Avant le dernier lieu, les caractéristiques de la PME en générale et aussi en Algérie (1.4) et enfin non allons citer les forces et les faibles de la PME.

### **1.1. LES CRITERES D'IDENTIFICATION DE LA PME**

Les critères d'identification des PME peuvent se subdiviser en deux approche : quantitatifs, appelée aussi « descriptive »,et qualitative également dénommée critère théorique, sociologique ou « analytique ».

#### **1.1.1. Les critères quantitatifs :**

La taille d'une entreprise est mesurée par une préférence pour l'un ou d'autre aspect représentatif de la taille de l'entreprise.

Parmi ceux-ci, nous n'avons constaté que le chiffre d'affaires individuel ou combiné (CA), valeur ajoutée (VA), travail et capital investi.

Cependant, tous ces éléments n'ont pas la même pertinence. Certains montrent peu la réalité au nom de la taille de l'entreprise et des autres s'avère difficile évalué.

##### **A. Le chiffre d'affaires :**

Le chiffre d'affaires est un critère assez courant utilisé pour caractériser l'importance d'une entreprise. Selon cet indicateur, l'entreprise peut partir de nombre, qui est considéré comme le seuil à partir duquel une entreprise peut être classée comme petit, moyen ou grand.

##### **B. La valeur ajoutée :**

Cette norme reflète l'importance des activités de l'entreprise et ses contributions à la variation du revenu national ou du produit intérieur brut (PIB). Il a dit illustre plus clairement la contribution des différents facteurs affectant la production entreprise.

##### **C. La capitale investie :**

## **Chapitre I : Les aspects théoriques de la PME et financement des PME**

---

Selon cette norme, le capital des PME ne doit pas dépasser une certaine limite diffère d'un pays à l'autre, selon le degré de croissance économique et arbre de rareté des objets de production <sup>1</sup>

### **A. Le nombre d'employés :**

Il s'agit de la norme la plus couramment utilisée dans la plupart des pays, car il est facile déterminé, reflétant ainsi le rôle des entreprises dans la réduction du chômage. Ce les critères dépendent de la nature du contrat et même du secteur d'activité. A ces critères mesurables s'ajoutent d'autres critères qualitatifs.

### **1-1-2- Les critères qualitatifs :**

Les critères qualitatifs se rapprochent de la réalité socio-économique à travers des Caractéristiques descriptives. Différentes définitions qualitatives des PME soulignent l'entreprise et son environnement. Il s'agit d'une approche plus gérable, et organiser.

### **A. La propriété :**

En générale, les PME sont des entreprises privées et les actifs peuvent provenir de dons familiaux, d'économies personnelles ou de prêts d'amis au moment de la création de l'entreprise. IL S'agit notamment de dons de membres de la famille, d'économies personnelles et de prêts d'amis au moment de la création de l'entreprise.

### **B. La responsabilité**

La responsabilité directe et ultime incombe au propriétaire, qui est le directeur et l'organisateur du service administratif. Et organisateur du département administratif, ou il est responsable d'un certain nombre de fonction, par exemple l'administration, les finances, le marketing... et ces fonctions sont assurées par d'autres personnes dans assurées par d'autres personnes dans les grandes entreprises.

### **C. L'autonomie financière :**

Les entreprises dans lesquelles une ou plusieurs personnes ne détiennent pas au moins 25% du capital ne répondent pas à la définition des petites et moyennes entreprises PME.

### **D. La part de marché**

Le positionnement des monopoles, des oligopoles et de la concurrence parfaite est très variable. Comme le positionnement des monopoles, des oligopoles et de la concurrence

---

<sup>1</sup> ISABELLE FITSOUNI, la PME face à sa banque, Edition PERFORMA, France 1989, p.18.

parfaite dépend de la définition du produit étudié, cette approche est souvent insuffisante pour séparer les PME des grandes entreprises.

Cette approche est souvent insuffisante pour distinguer les PME des grandes entreprises<sup>2</sup>.

### **1-2- Définition de la PME**

« les petites et les moyennes entreprises sont des entreprises dont la taille, définie à partir du nombre d'employés, du bilan ou du chiffre d'affaires, ne dépasse pas certaines limites, les définitions de ces limites diffèrent selon le ou les pays. ».

#### **1-2-1- Définition de la PME en Algérie :**

La PME est définie, quel que soit son statut juridique, comme étant une entreprise de production de bien et/ou service :

- \_ Employant une (1) à deux cent cinquante (250) personnes ;
- \_ Dont le chiffre d'affaire annuelle n'excède pas (4) milliards de DA ou dont le total du bilan annuel n'excède pas un (1) milliard de DA ;
- \_ Et qui respecte le critère d'indépendance tel que défini au 3points, ci-dessous.

Au titre de la présente loi, il entendu par :

➤ **Personnes employées** : le nombre de personnes correspondant au nombre d'unités de travail-année (UTA), c'est-à-dire au nombre de salariés employés à temps plein pendant une année. Le travail partiel ou le travail saisonnier étant es fractions d'unité de travail-année.

L'année à prendre en considération pour une PME en activité est celle de dernier exercice comptable clôture.

#### ➤ **Seuils pour la détermination du chiffre d'affaires ou pour le totale du bilan :**

Ceux afférents dernier exercice clôturé de douze mois.

➤ **Entreprise indépendante** : l'entreprise dont le capital n'est pas détenu à 25% et plus par une ou plusieurs autres entreprises ne correspondant pas à la définition de la PME.

---

<sup>2</sup> ISABELLE FITSOUNI opt. Cit p.19.

### **1-2-2- Définition de la PME dans les pays connus :**

Comme nous l'avons cité en haut, les définitions de la PME sont multiples et différentes d'un pays à un autre. Nous avons choisi quelques définitions les plus connues et les plus intéressantes :

#### ➤ **La définition de la PME EN France :**

Les historiens de l'entreprise considèrent que la petite entreprise, forme quasi exclusive de tissu productif français jusqu'au XIXe siècle, va faire l'objet d'une profonde désaffection et d'un net recul au cours de la seconde industrialisation qui s'accompagne d'une affirmation

de modèle des concentrations usinière, de développement de la classe ouvrière et de l'expansion de salariat dont le noyau dur est constitué par le groupe ouvrier (76,5% en 1911).

Corrélativement, le début de XXe siècle est marqué par le déclin de la petite unité de production (moins de 10 salariés) qui alors qu'elle ressemblait 58% de la population active industrielle en 1906, ne représente plus que 41% en 1926, 39% en 1936 et 21% en 1962 »<sup>3</sup>

Les années 1970 redécouvrent les PME, notamment en termes de contribution à la croissance et à l'emploi. En fait, « le Xe programme en 1983 était encore plus affirmatif : « Seules de petites unités capables de s'adapter rapidement aux évolutions de marche des hautes technologies et de s'adapter à de nouveaux besoins ponctuels peuvent devenir l'avant-garde de l'économie, contrairement aux grands groupes qui constituent la base de l'économie »

(Assaini A. 2006). 45% de la production nationale.

#### ➤ **La définition de la PME aux Etats-Unis :**

La définition officielle de la PME par la Small Business Administration (SBA) est la plus complexe mais la plus complète aux Etats-Unis. La SBA a utilisé trois critères qualitatifs pour définir la PME et a fixé les seuils pour les critères quantitatifs pour définir la PME et a fixé les seuils pour les critères quantitatifs dans une table standard regroupant des secteurs, des sous-secteurs et toutes les activités économiques.

Selon la SBA, une entreprise doit répondre à trois critères<sup>4</sup> pour être considérée comme PME :

---

<sup>3</sup> Levretta N., la PME objet frontière : analyse en termes de cohérence entre l'organisation interne et le marché, communication au colloque Les PME dans les sociétés contemporaines de 1880 à nos jours, université de Paris I Panthéon/Sorbonne, 20 ET 21 Janvier 2006, p 6.

## Chapitre I : Les aspects théoriques de la PME et financement des PME

- ✓ Une entreprise à but lucratif ;
- ✓ Elle doit être détenue et gérée de façon indépendante ;
- ✓ Ne doit pas être dominante dans son secteur d'activité.

Des valeurs seuils pour les critères quantitatifs sont fixées pour chaque activité “ table of Small business size standards “ que nous avons résumé dans un tableau I.02 ci-dessous, en prenant en compte que les principaux <sup>5</sup> secteurs.

**Tableau N°01 : les seuils des critères quantitatifs de la SBA**

<i>Les secteurs d'activité</i>	<i>Chiffre d'affaires</i>	<i>Effectifs</i>	<i>Autres critères</i>
Agriculture, foresterie et pêche	De 0,75 à 17 millions de dollars US selon les sous-secteurs		
Mines, carrières et extraction du pétrole et gaz	De 7 à 12,5 millions pour certaines activités	Inférieur à 500 employés	Moins de 4 millions de mégawatts/ heure
Construction	De 7 à 33,5 millions		
Manufacture		De 500 à 1500 selon les sous-secteurs	
Commerce de gros		Inférieur à 100	
Commerce de détail	De 7 à 35,5 millions	Moins de 50 et moins de 200 pour certaines activités	
Transports	De 7 à 35,5 millions	De 500 à 1500 pour certaines activités	
Hôtellerie et restauration	De 7 à 35,5 millions		
Finance et assurance	Moins de 7 millions		Moins de 175 millions d'actif pour certaines activités

**Source** : conception personnelle en se référant à la table SBA : disponible sur le lien suivant : [http://www.sba.gov/sites/default/files/files/Size\\_Standards\\_Table\\_updated%20070213\(2\).pdf](http://www.sba.gov/sites/default/files/files/Size_Standards_Table_updated%20070213(2).pdf).

<sup>4</sup> Sit officiel de la Small business Administration, SBA's definition of Small Business, <http://www.sba.gov/content/what-sbas-definition-small-business-concern>. Consulté le 11/07/13.

<sup>5</sup> pour plus de detail, voir : « Table Of Small Business Size Standards » [http://www.sba.gov/sites/default/files/files/Size\\_Standards\\_Table\\_updated%20070213\(2\).pdf](http://www.sba.gov/sites/default/files/files/Size_Standards_Table_updated%20070213(2).pdf).

## Chapitre I : Les aspects théoriques de la PME et financement des PME

### ➤ La définition de la PME en chine :

La définition de la PME chinoise donnée dans le règlement administratif temporaire après le vote de la loi votée par l'assemblée nationale <sup>6</sup> en 2002, est très compliqué il connecte les PME sept (07) secteurs d'activité combine trois critères ( effectif, chiffre d'affaires et bilan). Chaque secteur se connecte deux ou trois critères avec des valeurs seuils différentes d'un secteur à l'autre ( voir tableau I.04). La chine est le seul pays ou les entreprises emploient 3000 salariés (secteurs construction et transports ) sont considérées comme des PME.

Tableau N°02 : critères de définition des PME en Chine

Secteurs	Critères	Petite entreprise	Moyenne entreprise
Industrie	Nombre d'employés	<300	300-2000
	Chiffre d'affaire en millions de Yuan	<30	30-300
	Actif en millions de Yuan	<40	40-400
Construction	Nombre d'employés	<600	600-3000
	Chiffre d'affaire en millions de Yuan	<30	30-300
	Actif en millions de Yuan	<40	40-400
Commerce de Gros	Nombre d'employés	<100	100-200
	Chiffre d'affaire en millions de Yuan	<30	30-300
Commerce de Détail	Nombre d'employés	<100	100-500
	Chiffre d'affaire en millions de Yuan	<10	10-150
Transports	Nombre d'employés	<500	500-3000
	Chiffre d'affaire en millions de Yuan	<30	30-300
Poste et Transmission	Nombre d'employés	<400	400-1000
	Chiffre d'affaire en millions de Yuan	<30	30-300
Logement et Hôtellerie	Nombre d'employés	<400	400-800
	Chiffre d'affaire en millions de Yuan	<30	30-150

Source : Pairault.T, Wang.W, « A propos du financement des PME chinoises » paru in Techniques financières et développement, n°79, p.2.

<sup>6</sup> Pairault. T, Wang.W, « A propos du financement des PME chinoises » paru in techniques financières et de développement, n°79, p.1.

### **➤ La définition de la PME EN JAPON :**

Bien que son économie soit concentrée dans de grandes entreprises géantes qui dominent les marchés intérieurs et extérieurs, elles ne résument pas à elles seules l'économie japonaise et sont également composées de petites et moyennes entreprises, qui jouent un rôle important et sont particulièrement compliquées dans les entreprises avec une forte compétitivité. Consciente l'importance du secteur des PME et de son rôle dans l'économie. Dès les années 1940 et 1990, le gouvernement japonais y a répondu par une série de mesures visant à favoriser le développement des petites entreprises en vue de maintenir et de créer de nouveaux emplois.

Dans les années 1990, le gouvernement japonais a accordé la priorité à l'amélioration de la gestion des ressources humaines dans la PME. Loi de 1991<sup>7</sup>, permettait la promotion de l'amélioration de la gestion l'emploi dans les petites entreprises et les coopératives commerciales (des regroupement des PME ) pour la protection de la main-d'œuvre et la création d'emploi ; elle ait pour l'objectif de l'amélioration des conditions de travail ( la réduction des heures de travail par exemple), l'amélioration de l'environnement professionnel et les efforts allant dans le sens de la protection sociale.

### **1-3- L'OBJECTIF ET ROLE DE LA PME**

#### **1-3-1- L'objectif de la PME :**

- Développer une synergie avec le milieu des affaires.
- Participer à des activités économiques sur le lieu d'établissement.
- Favorise la création de projets innovants.
- Accompagner les nouveaux créateurs d'entreprises.
- Pérenniser les entreprises accompagnées.
- Incite les entreprises à mieux se structurer.
- S'inscrire dans la stratégie de développement à moyen terme économique à sa place.
- Accueillir, d'héberger et d'accompagner, pour un temps limité, des entreprises naissantes ainsi que des porteurs de projets.
- Gérer et louer des locaux.
- Fournir des services.
- Offrir des conseils personnalisés.

---

<sup>7</sup> Soumeya, H., La PME au Japon, PME Magasine, n° 31, Alger, juillet-Août 2005, cité par Bouri N, 2012.

### 1-3-2- LE ROLE DE LA PME :<sup>8</sup>

#### a) Sur le plan économique :

- **Contribution au produit intérieur brut (PIB) :** part des PME dans le PIB est estimé à moins de 20% dans la plupart des pays africains, bien qu'il puisse atteindre jusqu'à 60% dans les pays à revenu élevé.
- **Rôle des PME dans le processus d'internationalisation de l'économie :**

En distinguant l'espace de localisation de l'espace de fonctionnement, catégories de firmes sont définies : les PME locale, internationales et globales, globales.

- **L'exportation :** Les PME sont la principale source de recettes d'exportation par des produits fabriqués dans certains pays en développement.
- **L'investissement :** Les PME sont considérées comme des investisseurs économie de l'information et recherche développement.
- **L'innovation :** Les PME sont particulièrement innovantes car adopter, concevoir et produire de nouvelles technologies et méthodes de fabrication.

#### b) Sur le plan social :

- **La création d'emploi<sup>9</sup> :** les petites et moyennes entreprises (PME) jouent un rôle clé dans la création d'emplois car il fournit les deux tiers de tous les emplois l'éducation formelle dans pays en développement et jusqu'à 80% dans les pays pauvres revenu. D'après les estimations de l'organisation internationale du travail, la contribution des PME à l'emploi dans les pays à revenu élevé dépasse 60% est également deux fois supérieure à celle constatée dans les pays à faible revenu.

### 1-4- LES Caractéristiques DES PME :

#### 1-4-1- Les caractéristiques en générale :

- **la centralisation:** voire la personnalisation de la gestion autour du propriétaire-dirigeant ;

---

<sup>8</sup> El Saady., « le role des petites et moyennes entreprise (PME) au sein des économies.

<sup>9</sup> Berrios.M et Pilgrim.M, « PME et création d'emplois : Les petites entreprises sont-elles toujours les meilleures ? », Unité des petites entreprises de l'organisation internationale du travail, juillet 2013, sur le site [www.ilo.org](http://www.ilo.org) A propos de

- **Une faible spécialisation** : au niveau de la direction, des employés et équipements. Dans une PME, la direction assume les aspects stratégiques, commerciaux et les rapports avec les institutions aussi bien que des tâches opérationnelles de production. Les employés doivent généralement être capables de changer de poste de travail ou de fonction. Les équipements doivent permettre la flexibilité de la production en étant capable de produire à un coût compétitif des petites séries variées.
- **Une Stratégie intuitive ou peu formalisée** : Le dirigeant est suffisamment proche de ses collaborateurs et employés pour leur expliquer oralement les changements qu'il impose sans formaliser par écrit sa stratégie ;
- **Un système d'information interne et peu complexes et peu organisés** : l'information circule efficacement, bien qu'elle soit informelle, souvent partielle et échangée dans l'action par contacts directs ou par dialogue par contre les grandes entreprises doivent mettre en œuvre un mécanisme formel et écrit qui permet de transmettre l'information dans le contrôle.
- **Un système d'information externe simple**: Pas d'étude de marketing, mais des réunions de direction et une conversation directe avec leurs clients pour connaître leurs goûts, leurs besoins, des échanges avec leurs pairs, et pour atteindre ces buts, la grande entreprise doit entreprendre des études de marché complexes et cher.
- **Forte proximité des acteurs (proximité entre patron et employé)** : Cette proximité permet au dirigeant de la PME de maintenir son empire sur l'entreprise et son évolution, ce qui constitue un facteur clé de flexibilité et de réactivité qui assurent la compétitivité de ces entreprises.

### 1-4-2- caractéristiques des PME algériennes :

La majorité des PME en Algérie sont de nouvelles entreprises créées par de jeunes entrepreneurs avec l'aide de divers organismes de soutien. Les PME sont de type TPE fragiles financièrement et leurs fondateurs n'ont généralement aucune expérience dans le domaine.

#### 1-4-2-1- Des PME traditionnelle et de petite dimension :

Il a été noté ci-dessus que la majorité des PME algériennes sont du type TPE de celles qui opèrent principalement dans le secteur des services, en particulier dans le commerce.

La majorité de ces PME sont familiales ou individuelles et sont généralement dirigées par des personnes n'ayant aucune formation dans le domaine de la gestion. Le conseil national

## **Chapitre I : Les aspects théoriques de la PME et financement des PME**

consultatif pour la promotion des PME (CNC-PME), lors de la réunion tenue en 2009, reconnaît que « les PME algériennes sont les moins préparées à faire face au défi de la mondialisation<sup>10</sup> »

En fait, les PME managériales sont rares en Algérie. A l'exception de quelques entreprises de taille moyenne, la plupart des PME sont soit l'héritage d'une famille, soit cédées dans le cadre de divers programmes d'appui à la création d'entreprises. Ces programmes ne sont malheureusement que des instruments utilisés par les pouvoirs publics pour acheter la paix sociale et où les dossiers sont sélectionnés par des agents qui, eux-mêmes, n'ont aucune formation dans le domaine de gestion ou d'économie. Par conséquent, les PME algériennes sont gérées par des personnes qui n'ont ni formation, ni expérience dans le domaine.

### **1-4-2-2- Des PME concentrées dans quelques villes du pays**

La répartition géographique des PME en Algérie est faussée.

En effet, l'implantation des PME dans le pays est inégalement répartie, plus de la moitié (53,05%)<sup>11</sup> étant concentrée dans seulement 12 des 48 wilayas. Dont les trois premières sont les suivantes : Alger avec 11,51%, Tizi-Ouzou avec 05,94% et Oran avec 04,70%.

Selon statistiques de 2010, les PME privées sont concentrées dans le Nord alors que seulement 10,21% sont concentrées dans le Sud comme le montre le tableau ci-dessous.

**Tableau 1 : Présentation des part de diffusion des Pme sur le territoire national**

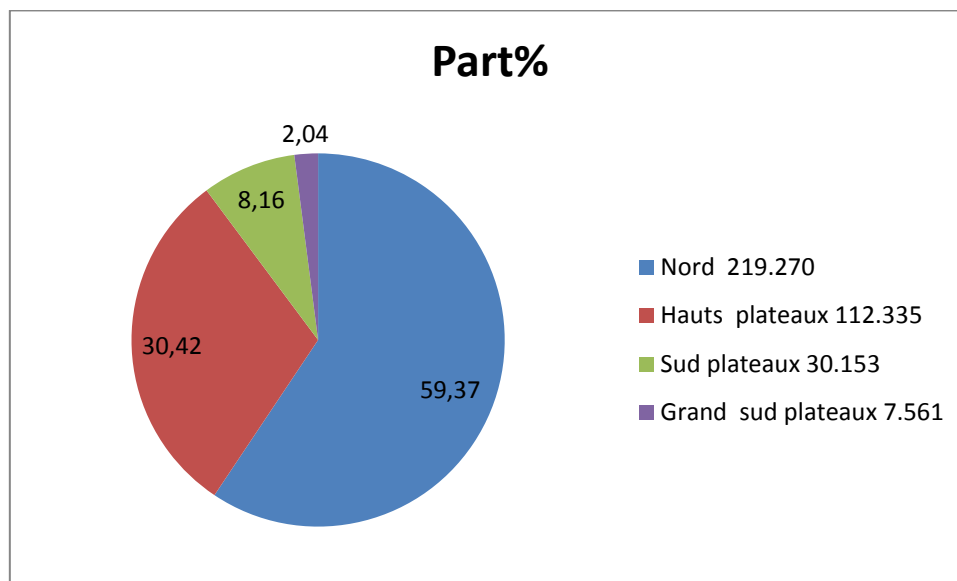
<b>Régions PME</b>	<b>Nord</b>	<b>Hauts Plateaux</b>	<b>Sud</b>	<b>Grand sud</b>
Nombre	219.270	112.335	30.153	7.561
Part%	59,37	30,42	08,16	02,04

**Source :** calcul effectué à partir des données du bulletin d'information N° 18 de la direction générale de la veille stratégique, des études économiques et statistiques, Ministère du développement industriel et de la promotion de l'investissement, statistique de la PME 2010.

<sup>10</sup> Sadeg.M, torrés.O, Joyal.A, « la PME algérienne et le défi de internationalisation : expériences étrangères », éd le Harmattan, Paris, 2010, p, 21.

<sup>11</sup> Bulletin d'information N°23. Op.cit.

**Figure 1 :** Présentation graphique des parts de tableau 1



**SOURCE :** conception personnelle à partir des données du tableau

On constate que les PME sont inégalement réparties dans la région du pays, elle affecte la densité d'activité par rapport à la population.

En effet, dans le sud et le grand sud du pays, nous trouvons une densité allant jusqu'à 6 PME pour 1000 habitants alors que dans le nord ce taux est de 23 dans quelques villes. Il est inférieure à celui des économies des pays développés « le taux le plus faible est de 45 entreprises pour 1000 habitants <sup>12</sup> »

### 1-5- FORCES ET FAIBLESSES DES PME

La PME considérée comme une entité propre qui possède des acouets originaux, qui sont principalement en nombre de trois. En contrepartie la PME souffre de divers handicaps qui se situent presque au niveau de toute ses fonction et réduisent de ce fait ses capacités de production et de commercialisation.

#### 1-5-1-Les force :

##### A L'efficacité

Les PME bénéficient de charges de structure moins élevées par rapport aux grandes entreprises, ce qui se traduit par des couts de revient inferieurs. Par conséquent, elles sont en mesure de gérer facilement toutes les données de leur environnement.

<sup>12</sup> KADI.M, op.cit, P.9.

### **B La flexibilité**

La flexibilité implique la capacité à s'ajuster aux variations qualitatives et quantitatives de l'environnement. L'adaptabilité à la conjoncture est cruciale, notamment chez les PME. En revanche, les grandes entreprises se caractérisent par une rigidité structurelle qui entrave leur bureaucratie interne et les délais de commercialisation. En réaction à un déséquilibre économique, les PME réagissent différemment en fonction de leurs situations respectives.

### **C La qualité et la simplicité :**

La taille modeste des PME leur confère un avantage en termes de gestion du personnel, à la fois plus efficace et plus économique. Cette efficacité découle souvent d'une flexibilité accrue dans l'utilisation de la main-d'œuvre et d'une meilleure implication de celle-ci. Par ailleurs, la main-d'œuvre dans les PME est généralement moins qualifiée et moins syndicalisée, ce qui contribue à réduire les coûts de travail.

### **1-5-2-FAIBLESSES**

#### **A. Les problèmes liés aux dirigeants :**

Les dirigeants font preuve d'incapacité à déléguer l'autorité et à mettre en place une structure formelle au sein de leur entreprise, ce qui nuit à leur capacité de gestion. En d'autres termes, ils sont incompetents pour gérer efficacement leur entreprise.

#### **B. L'insuffisance des fonds propres :**

L'insuffisance des fonds propres se manifeste principalement lors de la phase de création, car la capacité d'autofinancement est limitée. Les apports des créateurs sont donc souvent restreints, se limitant généralement à des contributions familiales. Cela crée un écart dans les fonds propres, car les PME sont entravées par les contraintes du marché financier qui limitent leur capacité à émettre librement des actions pour augmenter leur capitalisation et, par conséquent, leurs possibilités d'endettement.

#### **C. Non liquidité des fonds de roulement :**

Les PME se caractérisent notamment par une tension élevée sur les fonds de roulement, ce qui fait de la gestion des liquidités une priorité pour ces entreprises. Selon certaines études, il est avancé que l'entreprise peut survivre pendant des années sans projets, mais pas sans liquidité. Certains auteurs soutiennent l'idée que les PME maintiennent d'avantage d'actifs liquides que les grandes entreprises. Cependant, d'autres auteurs rejettent cette idée en

## **Chapitre I : Les aspects théoriques de la PME et financement des PME**

---

affirmant que si les avances des propriétaires sont converties de dettes en fonds propres, l'effet de la taille sur le niveau d'endettement sera nul.

### **D. Les difficultés de croissance :**

Les PME rencontrent des obstacles à leur croissance, ce qui entraîne une situation de stress financier, en particulier lors de la phase de création. Pendant cette phase, les PME ne disposent pas de possibilités de négociation des prix et sont contraintes d'accepter ceux proposés par les marchés.

### **E. La sous-capitalisation :**

La sous-capitalisation limite le développement des PME, car lors des phases de démarrages de croissance, elles rencontrent d'autres difficultés telles qu'une dépendance excessive aux crédits à court terme. Lorsqu'une entreprise connaît une croissance rapide, elle se retrouve confrontée à ce que l'on appelle un déficit financier, l'obligeant ainsi à se tourner vers des sources de financement à court terme.

Des études ont également démontré que la sous-capitalisation est principalement due à une faible rentabilité, et que les entreprises les plus rentables sont celles qui ont recours au financement interne.

## **Section 02 : Les modes de financement des PME :**

Le financement bancaire est la première forme de financement externe utilisée par la PME. En effet, la difficulté l'accès à d'autres moyens de financement et la volonté de garder le contrôle pousser les propriétaires et dirigeants de PME à privilégier le financement bancaire.

Les formes des crédits bancaires sont multiples, leurs durées et leurs objectifs sont différents. On distingue les crédits à court terme destinés à financer le cycle d'exploitation, et les crédits à moyens et à long terme sont destinés pour le financement des équipements et des investissements de celle-ci.

### **2-1- Le crédit d'exploitation :**

#### **2-1-1- définition de crédit d'exploitation :**

Les crédits d'exploitation (les crédits de roulement) sont des crédits à court terme (jusqu'à quelques mois), accordés habituellement par des banques ou des fournisseurs aux entreprises

permettant de financer des actifs circulants dits aussi valeurs d'exploitation<sup>13</sup> (stocks, travaux en cours, créances sur clients...) non couverts par le fonds de roulement.

Il existe une variété de crédit d'exploitation, nous distinguons deux grandes catégories : les crédits par caisse, les crédits par signaleur

### **2-1-2-Les crédits d'exploitations par caisse :**

Au cours de son cycle d'exploitation, une entreprise doit souvent confrontée a des insuffisances passagères de trésorerie. Les différences sont la raison des décalages résultant de l'exigibilité imminente et immédiate des décaissements et la disponibilité des paiements. L'entreprise doit donc faire face à la concurrence, obligé de fournir des délais de paiement à ses clients quelle que soit leur situation à leurs fournisseurs. Pour résoudre ces problèmes de trésorerie, l'entreprise doit demander à son banquier un soutien financier. Quant cet appui sollicité par l'entreprise sans qu'elle en explique l'objet précis, l'on parle de crédits d'exploitation globaux. Par contre, quand son objet est clairement avancé par l'entreprise, et qu'il porte sur des postes précis de l'actif circulant, les crédits d'exploitations sont dits spécifiques.

#### **2-1-2-1-Crédits par caisse globaux :**

La banque les mettait à la disposition des clients lorsqu'ils avaient besoin en fonds de roulement de façon plis en moins constamment. La banque donne l'autorisation de prélever un montant convenu dans les caisses de la banque, dans ce cas, le client peut rendre son compte débiteur.

Ils peuvent se présenter sous plusieurs formes : facilité de caisse, le découvert, le crédit de compagne, le crédit relais.

- **Facilité de caisse :**

« La facilité de caisse permet à une entreprise de pallier de courts décalages entre ses dépenses et ses recettes. »<sup>14</sup>

Le caractère du dépôt de caisse est sa très courte durée (quelques jours) bien qu'il puisse être donné pour un an, ce concours se caractérise donc utilisation courte et continue. Un compte assorti d'une facilité de caisse doit présenter alternativement des positions créditrices et des positions débitrices doivent être inférieures à un mois.

---

<sup>13</sup> SERVIGNY. A, « Le risque de crédit : nouveaux risques, enjeux bancaires », Ed DUNOD, Paris, 2003. P58

<sup>14</sup> BOUYACOU.B.F, « l'entreprise et le financement bancaire », Casbah éditions, Alger, 2000.

## **Chapitre I : Les aspects théoriques de la PME et financement des PME**

---

Le banquier est très attentif à l'existence de ces variations car la question n'est pas un prêt spécial dont le remboursement s'effectue par le décaissement de l'activité financée, tels que le financement par escompte ou par actions (financement de stocks).

Le montant maximum d'une facilité de caisse dépend du chiffre d'affaires mensuel entreprise il représente généralement 60 à 70% du chiffre d'affaires.

Luc Bernet<sup>15</sup> (p.204) l'ont décrit comme un crédit qui répond aux besoins de financement en raison de retards dans l'entrée et la sortie du financement et son remboursement et garanti programmé mensuellement.

Il s'agit principalement du financement de la part variable des besoins de fonds de roulement. Son montant dépasse rarement un mois de chiffre d'affaires.

- **Le découvert :**

« Le découvert permet à une entreprise de faire face temporairement à un besoin en fonds de roulement, dépassant les possibilités de ces fonds de roulement. »

Le recours aux découverts s'explique généralement par l'insuffisance momentanée du fonds de roulement du fait de l'augmentation d'actif circulant, et donc de l'augmentation des besoins en fonds de roulement. Il est le plus souvent autorisé pour une durée pouvant varier de 15 jours plusieurs mois mais pas des années.

- **Le crédit de compagnie :**

Le crédit de compagnie est un crédit spécifique aux activités saisonnières production jouets, agriculture, etc.) ceci s'applique à toutes les entreprises vendant leurs produits saisonniers. La différence entre les dépenses et les recettes entraîne le besoin de trésorerie pendant une partie du cycle. Dès lors, les conditions d'octroi de ce crédit sont déterminées un plan de trésorerie établi auparavant, faisant ressortir mois par mois les dépenses et les recettes.

- **Le crédit relais (soudure) :**

« Comme son nom l'indique, le crédit relais est une forme de découvert qui permet d'anticiper une rentrée de fonds qui doit se produire dans un délai déterminé et pour un montant précis »<sup>16</sup>

---

<sup>15</sup> LUC BERNET-ROLLANDE, « principes de techniques bancaires » DUNOD 20<sup>ème</sup> édition, paris, 1999.

<sup>16</sup> BOUYACOUB.F, « l'entreprise et le financement bancaire », Casbah éditions, Alger, 2000.

Cette rentée peut provenir, par exemple, d'une opération financière (augmentation du capital ou déblocage d'un emprunt obligataire), ou de la cession d'un bien (immeuble ou fonds de commerce).

### **2-1-2-2- Crédits par caisse spécifiques :**

« Les crédits d'exploitation spécifiques sont des crédits spécifiquement adaptés à certains actifs circulants et comportent, en général, une garantie réelle constituée par un actif circulant »<sup>17</sup>

Non seulement les crédits spécifiques ont un but précis, mais plus encore, ils sont accompagnés d'une garantie dont la forme diffère selon le crédit demandé.

Nous définissons les formes suivantes : Escompte commercial, l'avance sur marchandises, l'avance sur marchés publics, avances sur factures, l'avance sur titres.

- **Escompte commercial :**

L'escompte commercial peut être défini comme « l'opération de crédit par laquelle le banquier met à la disposition d'un client le montant d'une remise d'effets sans attendre leur échéance. Le recouvrement des effets, qui lui sont cédés en pleine propriété, doit normalement procurer au banquier escompteur le remboursement de son avance »<sup>18</sup>

L'escompte est un moyen de financement qui à faible risque deux acteurs ( banque et entreprise), les PME en ont plus en plus besoin car les banque l'accordent rapidement et avec un minimum de formalités.

- **L'avance sur marchandises :**

L'avance sur marchandises est un crédit par caisse qui finance un stock, financement garanti par des marchandises remise en gage au banquier.<sup>19</sup>

Une avance sur la marchandise est donc un crédit accordé aux entreprises financer facilement de leur stock de matières premières ou de produits finis facilement commercialisables.

---

<sup>17</sup> BENHALIMA. A, « pratique des techniques bancaires-référence à l'Algérie », éditions Dahleb, Alger, 1997

<sup>18</sup> Rouyer.G. choinel.G « la banque et l'entreprise techniques actuelles de financement » 3 édition, éd Revue Banque, Paris, 1996, p29.

<sup>19</sup> BOUYACOUB .F, « l'entreprise et le financement bancaire », casbah édition, Alger, 2000.

- **L'avance sur le marché public :**

Un marché public est un contrat entre l'entrepreneur et l'administration publique pour la réalisation de biens ou réalisation des travaux, de procédés à des livraisons ou fourniture de marchandises ou encore pour des prestations de services.

L'administration publique ayant l'habitude de payer ses fournisseurs après de longues périodes ou la trésorerie de l'entreprise est très élevée, le banquier a proposé des concours bancaires aux titulaires de contrepartie d'une garantie. Cette garantie est obtenue par le nantissement des créances détenues sur l'administration publique matérialisé par le nantissement du marché unique.

- ❖ **Modes de passation des marchés :**

- a) **L'adjudication générale :**

Il se compose d'offres d'entreprises ou de fournisseurs intéressés par le marché, lui demande de proposer son prix dans un document nominatif « soumission » et garde celui qui a offert les meilleures conditions.

Le principe est l'adjudication au « moins offrant » c'est-à-dire celui soumissionnant au moindre prix.

- b) **L'adjudication restreint :**

Il consiste à lancer un appel d'offres, qui définit certaines conditions particulières les soumissionnaires doivent se conformer. Prenons la spécialisation par exemple domaine de marché, une expérience, ou qualification techniques poussées.

- c) **Le marché gré à gré :**

Dans le cas de cette forme de marché, l'administration conclut directement le marché avec un entrepreneur ou un fournisseur sélectionné.

Le règlement des marchés intervient après de longues périodes et entraîne pour le titulaire des charges de trésorerie très lourdes. Pour cela, l'entrepreneur doit postuler crédit bancaire justifiés par des garanties.

- **L'avance sur facture :**

Ce type de crédit permet de mobiliser les dettes de l'administration autorités publique ou locale. Les entreprises traitant avec l'administration sont souvent confrontées à l'augmentation de l'objectif « client administration » difficile à atteindre liquide cette

augmentation est souvent due à la lenteur des procédures régissant la comptabilité publique, à laquelle sont assujetties les administrations publiques.

Une entreprise qui ne peut pas attendre que les montants arrivent sur son compte peut demander une mobilisation de ses créances auprès de sa banque. Facteur remise par l'entreprise à la banque pour obtenir l'avance, l'administration doit confirmer la réception effective du service ou de la commande terminée et confirmer une obligation spécifique la direction à payer irrévocablement ladite facture sur le compte de l'entreprise ouvert sur les livres de la banque qui consent l'avance.

- **L'avance sur titres :**

Il s'agit d'un prêt exceptionnel qui est donné en garantie du nantissement d'actif de la compétition de type permet aux titulaires de titre d'en utiliser tout ou partie bonne d'équipement, bons de caisse souscrits par les autre banques, obligations, action, etc. Pour une période plus courte que le reste de la période jusqu'à 90% du montant des titres nantis. Dans ce cas, le client ne pays des intérêts que sur les sommes effectivement utilisées.

Comme nous l'avons déjà vu, certains crédits sont, comme leur nom l'indique sont affectés à un poste précis du bilan et sont accompagnée de garanties, Dans ce cas, le risque peut être cerné sans difficulté particulière. Un risque facilement évaluable vaudrait dire un risque peut élever, mais c'est un risque tout de même, d'où la nécessité du suivi et de la prudence.

### **2-1-3- LES CREDITS PAR SIGNATEUE :**

C'est l'obligation de la banque de l'entreprise avec la signature de la lettre, remplir les obligations de l'entreprise envers les tiers, ce qui les rassure et permet d'éviter les décaissements les renvoyer à une date ultérieure<sup>20</sup>.

Les engagements par signature peuvent être donnés sous forme d'aval, d'acceptation ou de cautionnement.

#### **2-1-3-1-L'aval :**

C'est l'engagement d'un tiers solvable à payer un effet de commerce en cas de défaillance de tiré.

Les effets de commerce peuvent être garantis pour tout ou une partie de leur montant par un aval.

---

<sup>20</sup> CHARLES A, &REDOR É : «Le financement des Entreprises »,op,cit,.P173.

L'avaliste est tenu de la même manière que celui dont il s'est porté garant.

L'article 409 du code de commerce stipule : « l'avale est donnée soit sur la lettre de change ou sur une allonge, soit par un acte séparé indiquant le lieu où il est intervenu. Il est exprimé par les mots « bon pour aval » ou par toute autre formule équivalente, il est signé par les donneurs d'aval »

### **2-1-3-2-L'acceptation :**

« L'acceptation est écrite sur la lettre de change. Elle est exprimée par le mot (accepté) ou tout autre mot équivalent ; elle est signée du tiré. La simple signature du tiré apposée au recto de la lettre vaut acceptation ». (L'article 405 du code de commerce).

L'acceptation bancaire est un engagement qui se traduit par la signature du banquier sur un effet de commerce, garantissant ainsi son paiement à l'échéance.

C'est un engagement différent de l'aval du fait que le banquier accepteur devient le principal obligé vis-à-vis du créancier.

Le banquier donne son consentement au client dans le cadre de commerce international et dans le commerce interne lors, exemple, on accepte un facteur qui est réduite dans les autres banques. Le banquier acceptant assume alors le risque de ne pas rembourser mais de laisser à d'autres banquiers paiement en espèces.

### **2-1-3-3-Le cautionnement bancaire :**

L'article 644 du code de commerce définit le cautionnement comme suit : « le cautionnement est un contrat par lequel une personne garantit l'exécution d'une obligation en s'engageant envers le créancier à satisfaire à cette obligation si le débiteur n'y satisfait pas lui-même »

Dans tous les cas, le cautionnement est dû par écrit, dont les formes sont juridiquement libres (pour leur part, les administrations imposent leurs propres textes normalisés). Le banquier, qui s'engage par signature, transfère les droits du créancier bénéficiaire de la caution. Une fois qu'il aura rempli les obligations de son client, il en bénéficiera donc les droits du bénéficiaire de l'entrepreneur. Cet avantage est particulièrement intéressant par rapport aux garanties fiscales.

Les cautionnements se subdivisent en trois (03) catégories selon leur objet : les cautions pour différer un paiement, les cautions pour éviter des décaissements, les cautions en vue d'accélérer un rentré de fonds.

### ➤ **La caution pour différer un paiement :**

Dans cette catégorie nous avons :

#### • **Les obligations cautionnées :**

Presque toutes entreprises perçoivent la TVA au nom de l'état. Dans certains cas, l'administration fiscale admet que le reversement de cette TVA soit différé pour un maximum de 4 mois, toutefois, pour condition que ce retard de paiement soit cautionné par une banque. Au cas où l'entreprise ferait faillite, le trésor se retournerait contre la banque.

Le même mécanisme existe pour certains droits de douane ou les droits d'enregistrement (droits perçus lors de l'achat d'immeubles, par exemple). Une obligation cautionnée se matérialise par un billet à ordre souscrit par le principal obligé et cautionné par la banque en indiquant la mention « bon pour caution » ou en délivrant un engagement général qui la dispense d'y apposer sa signature.

#### • **Caution à l'enlèvement :**

C'est l'occasion pour l'importateur de disposer des marchandises sans avoir à attendre que la liquidation (calcul) des droits de douane à condition de fournir une caution bancaire.

Cette caution appelée « soumission de crédit à l'enlèvement », permet à l'importateur prendre possession de la marchandise importée sans paiement immédiat des droits.

Toutefois, le client s'engage auprès du bureau de douane paie dans les quinze (15) jours suivant la livraison de la marchandise le montant des droits de douanes dus.

La soumission, valable une année, est cautionnée par la banque et son plafond est fixé par l'administration des douanes.

### ➤ **Caution à l'entrepôt fictif :**

S'il y a un certain délai entre l'arrivée de la marchandise sur le territoire du pays et dans leur livraison sur le marché intérieur, dans le domaine des marchandises au marché intérieur et pour leur livraison sur la marché intérieur, les marchandises ne peuvent pas être dédouanées rester hors taxes dans des entrepôts « fictif » (entrepôts privés) uniquement pour les visites de contrôle. Pour cela, les douanes exigent de l'entrepositaire un engagement cautionné par une banque d'assurer la conservation de la marchandise enregistrée.

### **➤ Caution pour impôts contestés :**

Un client obligatoire qui conteste les impôts qui lui sont réclamés peut, par dérogation, être autorisé par l'administration de suspendre de paiement, à condition de fournir une caution. Ce type de caution est réservé aux clients faibles, car la banque assume le risque potentiel non-paiement des impôts, des frais de retard et des justices de plus, la date de fin de son engagement n'a pas été confirmée.

### **Les cautions pour éviter des décaissements :**

Pour éviter des décaissements on doit citer les cautions suivantes :

#### **Caution d'admission temporaire :**

Les marchandises importées dans le but d'être transformées et par la suite réexporter dans les six (06) mois qui suivent l'admission temporaire peuvent circuler à l'intérieur du territoire national en suspension des droits de douanes sur prestation d'une caution bancaire appelée « caution pour admission temporaire ». Cette dernière évite à l'entreprise de décaisser des droits dans l'attente de la réexportation de la marchandise ou des équipements dans le cas d'un marché.

S'il n'y a pas réexportation ou si elle est partielle, la banque est dans l'obligation de payer les douanes vues son engagement.

#### **Caution de soumission ou d'adjudication :**

Cette caution est demandée lors du financement d'achats publics. Il garantit que l'offrant a l'intention d'exécuter le contrat.

#### **Caution de bonne exécution :**

Par cette caution, la banque garantit la bonne exécution des conditions d'administration l'existence de la convention et les moyens matériels, humains et financiers pour le réaliser dans les conditions fixées.

#### **Les cautions en vue d'accélérer une rentrée de fonds :**

Les cautions en vue d'accélérer une rentrée de fonds sont :

#### **Caution de restitution d'acomptes :**

Le versement de l'acompte peut être assorti à la remise de la part de la banque si le contrat n'est pas rempli, garantie de les rembourser.

### **2-2- Le crédit d'investissements :**

Le financement des investissements requiert souvent des ressources externes, car l'entreprise ne peut pas les garantir avec ses propres fonds internes, tels que le report à nouveau, les amortissements et les provisions confidentielles.

Une autre méthode couramment utilisée pour obtenir les fonds nécessaires est de solliciter des subventions gouvernementales, en agissant sur deux fronts sur le marché financier : l'augmentation de capital par le biais de l'émission d'actions et l'émission d'obligations pour augmenter les actifs. Cependant, les entreprises algériennes se tournent souvent vers les banques pour demander des prêts d'investissement, qui financent la part restante des immobilisations, c'est-à-dire tous les éléments constituant un outil.

Le remboursement de ces prêts ne peut être garanti que par les bénéfices de l'entreprise, quelle que soit la nature de l'investissement (renouvellement, expansion, création).

La recherche de financement peut se faire sous deux formes en fonction de la durée : les prêts à moyen terme (C.M.T) et les prêts à long terme (C.L.T). De plus, il existe une autre forme décripé permettant à l'entreprise de louer les investissements ou de les acquérir ultérieurement, connue sous le nom de crédit-bail ou "leasing" que nous développerons ultérieurement. Il convient de noter les flux de trésorerie générés par ce mode de financement, ce qui nécessite une distinction de la part du banquier :

- Les crédits d'investissement directs.
- Les crédits d'investissement indirects ;
- Les crédits spéciaux.

#### **2-2-1- Les crédits d'investissements directs :**

Ils sont appelés ainsi car ils peuvent être utilisés en débitant un compte. Leur période de remboursement est d'au moins de (02) ans. Ils peuvent être accordés à moyen terme ou à long terme. Ces crédits nécessitent que le banquier mobilise des fonds (décaissements) et requièrent la mise en place préalable d'une convention de crédit, à savoir :

### **2-2-1-1\_ Les crédits à moyen terme (CMT)<sup>21</sup> :**

Ce sont des prêts d'une durée variable de deux à sept ans, avec une période de diffère d'en a deux ans. Ils sont spécifiquement conçus pour financer l'achat d'équipements ou la réalisation de constructions légères, dont la durée d'amortissement fiscal correspond à celle de l'amortissement financier. Ces prêts nécessitent un décaissement de fonds de la banque et sont généralement garantis par le nantissement de l'équipement financé.

#### **Remarque :**

L'amortissement fiscal correspond à la dépréciation réelle (physique) de l'équipement, tandis que l'amortissement financier désigne la réduction de la dette.

Si le montant du crédit accorde dépasse 5 000 000 DA, le banquier établit un échéancier de remboursement sous forme de billets à ordre sur son client. Il peut ensuite réescompter sa créance auprès de la banque d'Algérie.

Cependant, il convient de noter que les crédits à moyen terme (CMT) sont réescomptables auprès de la Banque d'Algérie, mais uniquement pour une durée maximale de trois ans.

Les formes de crédits à moyen terme sont les suivantes :

- **Le CMT réescomptable :** il s'agit de la forme de crédit la plus couramment utilisée par les banques algériennes, car ce type de crédit peut être réescompté auprès de la banque d'Algérie à condition de répondre à l'un des objectifs suivants : développement des moyens de production, financement de l'exportation ou construction d'immeubles d'habitation.
- **Le CMT mobilisable :** dans ce cas, le banquier cherche à mobiliser le CMT sur le marché financier. Cette possibilité n'est pas encore disponible en Algérie. Elle est mise en place pour remplacer le crédit à moyen terme réescomptable.
- **Le CMT direct :** il s'agit d'un crédit octroyé par la banque sur sa propre trésorerie ; sa rémunération est plus couteuse qu'un CMT re finançable, car il entraîne une contrainte de trésorerie pour la banque.

### **2-2-1-2\_ Les crédits à long terme (LT) :**

Ce sont des prêts d'une durée de sept (07) ans et plus, généralement compris entre sept et quinze ans, avec une période de diffère d'amortissement de deux à quatre ans. Ils sont

---

<sup>21</sup> A ; BENHALIMA ; Pratique des techniques bancaires ; édition, DAHLAB, 1997, P.79.

principalement destinés à financer des investissements importants tels que des constructions, des logements, des bâtiments, des hôtels, et autres biens immobiliers.

Etant donné que les banques disposent principalement de ressources à court terme, l'utilisation de ces ressources pour des prêts à long terme peut compromettre leur équilibre financier. Ainsi, pour ces types de crédits, il est courant que la banque invite d'autres établissements financiers à participer au financement et à partager les risques associés, formant ainsi un consortium de banques avec une banque "Chef de file".

Les crédits à long terme requièrent également des garanties telles que des hypothèques sur les biens immobiliers ou le nantissement des équipements financés.

Il est important de noter que ces prêts sont généralement accordés par des institutions spécialisées telles que la Banque Algérienne de Développement (BAD) et la Caisse Nationale d'Épargne et de Prévoyance (CNEP).

En raison de l'importance de montants impliqués dans ces crédits, ainsi que de leur longue durée qui nécessite des ressources à long terme pour les banques, ces prêts sont le plus souvent octroyés par des organismes financiers spécialisés mentionnés précédemment.

### **2-2-1-3\_ Le crédit-bail ou LEASING :**

"Le crédit-bail est une méthode de financement dans laquelle une banque ou une société financière achète un actif, qu'il s'agisse d'un bien meuble ou immobilier, pour le louer à une entreprise. Cette entreprise a ensuite la possibilité d'acheter le bien loué à la fin du contrat, souvent pour une valeur résiduelle relativement basse".<sup>22</sup>

Il ne s'agit pas d'une vente à tempérament car l'utilisateur n'est pas le propriétaire du bien financé.

- Ce n'est pas simplement une location car le locataire a la possibilité d'acheter le bien.
- Ce n'est pas une location-vente car le locataire n'est pas contraint d'acquérir le bien loué après une période donnée.<sup>23</sup>
- La technique de leasing implique trois parties prenantes :
- Le fournisseur : le vendeur ou le fabricant du bien.
- L'opérateur locataire : celui qui choisit le bien et négocie les termes du contrat avec le fournisseur, tels que le montant et les spécificités. Ensuite, il s'adresse à une banque

---

<sup>22</sup> LUC Bernait \_ROLLANDE\_, Principes des techniques bancaires, 20ème édition Dunod, page257

<sup>23</sup> LUC BERNET – ROLLANDE ; Op-Cit, P258

## **Chapitre I : Les aspects théoriques de la PME et financement des PME**

---

ou à une société de leasing pour obtenir le financement de l'opération .à ce dernier un contrat de location pour le bien choisi et financé par le bailleur.

Le contrat de location stipule le montant du loyer, sa périodicité (trimestrielle ou annuelle) ainsi que sa durée (période dite irrévocable) qui correspond généralement à la durée de vie économique du bien en question. Pendant cette période, les deux parties, en particulier le locataire, ne peuvent pas résilier le contrat.

À la fin de la période d'irrévocabilité, le locataire a deux options :

- Renouveler le contrat de location à un prix réduit (à déterminer).
- Renoncer au bien et mettre fin au contrat.
- Le schéma suivant résume le mécanisme de l'opération de crédit :
  - **Mécanisme :**

La technique de leasing implique trois parties prenantes :

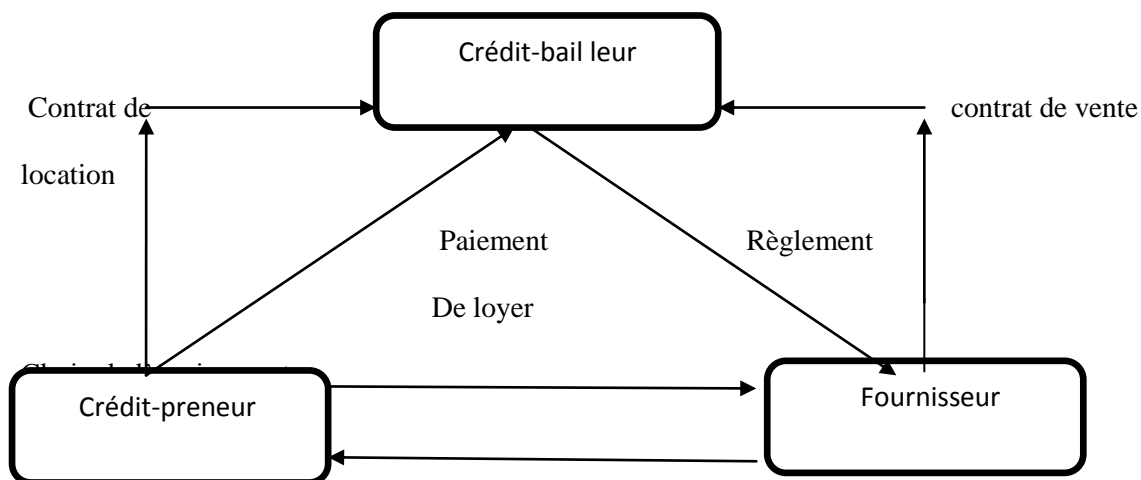
- **Le fournisseur :** le vendeur ou le fabricant du bien.
- **L'opérateur locataire :** celui qui choisit le bien et négocie les termes du contrat avec le fournisseur, tels que le montant et les spécificités. Ensuite, il s'adresse à une banque ou à une société de leasing pour obtenir le financement de l'opération.
- **Le bailleur de fonds :** la banque ou la société de leasing qui signe le contrat d'acquisition conformément aux accords conclus par l'opérateur, et fait signer à ce dernier un contrat de location pour le bien choisi et financé par le bailleur.

Le contrat de location stipule le montant du loyer, sa périodicité (trimestrielle ou annuelle) ainsi que sa durée (période dite irrévocable) qui correspond généralement à la durée de vie économique du bien en question. Pendant cette période, les deux parties, en particulier le locataire, ne peuvent pas résilier le contrat.

A la fin de la période d'irrévocabilité, le locataire a deux options :

- ✓ Renouveler le contrat de location à un prix réduit (à déterminer).
- ✓ Renoncer au bien et mettre fin au contrat.
- ✓ Le schéma suivant résume le mécanisme de l'opération de crédit :

Figure 2 : Résumé de mécanisme de crédit.



Source : cours d'évaluation du projet ; ESB : 2013.

### A Les formes de crédit-bail :

Il y a deux types de crédit-bail :

- Le crédit-bail mobilier.
- Le crédit-bail immobilier.

#### a) Le crédit-bail mobilier :

« Le crédit-bail mobilier est une opération de location d'un bien d'équipement ou de matériel d'outillage. Dans ce type de crédit-bail, la société de crédit-bail qui est sollicitée acheter le bien dans le but de le louer, tout en conservant la propriété de ce dernier. »<sup>24</sup>

A la fin du contrat, le locataire a la possibilité d'acquérir tout ou une partie du bien qu'il alloué.

#### b) Le crédit-bail immobilier :

Le crédit-bail immobilier est une opération de location d'un bien immobilier à usage professionnel. Dans ce type de crédit-bail le bien est acheté ou construit par une société de crédit-bail immobilier, qui en reste propriétaire.<sup>25</sup>

Le crédit-bail immobilier concerne des biens immobiliers professionnels, qu'ils soient déjà construits ou en cours de construction. Ces biens sont achetés ou construits par l'établissement de crédit-bail à la demande du client, qui les loue par la suite.

<sup>24</sup> BOUYACOUB ; l'entreprise et le financement bancaire, Casbah édition ; Alger ; 2000 ; Page254.

<sup>25</sup> BOUYACOUB ; Op-Cit ; P256

### **B Les avantages du crédit-bail :**

#### **➤ De point de vue de crédit preneur (l'entreprise) :**

\_ Il dispense de l'apport personnel, offrant un financement à 100%.

\_ Il permet d'investir sans immobiliser de fonds propres.

Le loyer est considéré comme une charge, ce qui réduit la charge fiscale de l'entreprise.

#### **➤ De point de vue de crédit-bailleur :**

Il prend en charge le risque d'obsolescence.

### **C Les inconvénients de crédit-bail :**

#### **➤ Au point de vue de crédit preneur (l'entreprise) :**

L'achat direct de l'équipement est moins coûteux.

Il n'est pas possible d'utiliser cet équipement comme garantie.

#### **➤ Au point de vue de crédit-bailleur :**

Il prend le risque d'être rendu obsolète.

### **2-2-2\_ Crédits d'investissements indirects :**

Ces crédits sont demandés comme caution dans le contexte du commerce international, comprenant notamment :

#### **A \_ La lettre de garantie BAD :**

La Banque Algérienne de Développement (BAD) exige une caution dans le cadre des crédits extérieurs rétrocède.

#### **B \_ La caution liée au crédit acheteur :**

Il s'agit d'une garantie émise par la banque pour assurer le remboursement des crédits contractés par ses clients auprès de banques étrangères.

### **2-2-3\_ Crédits d'investissements spéciaux :**

Il s'agit de prêts accordés dans le cadre de l'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (A NSEJ), ainsi que de microcrédits destinés aux anciens combattants de la guerre

### **Section 03 : LES ORGANISME D'APPUI POUR LE DEVELOPPEMENT DES PME EN ALGERIE.**

L'aide financière aux petites et moyennes entreprises en Algérie il a doublé depuis 2001 avec la loi d'encouragement aux PME. En fait, plusieurs organisation et programmes qui fournissent une assistance pour créer, développer et assurer les prêts et la modernisation des PME ont émergé en Algérie; ces organisations ont joué un très grand rôle dans le développement de ce type d'entreprise grâce à eux et en soutien, le nombre de PME a presque quadruplé ces dernières années.

#### **3-1- Offrant des crédits, comme :**

- **Agence Nationale d'Appui et de Développement de l'Entrepreneur (ANADE) :**

L'Anade est chargée de la mise en place du dispositif d'accompagnement à la création d'activité pour les personnes âgées de moins de 40 ans. Elle gère un fonds de crédit qui accorde des prêts à taux zéro (prêt à 0 intérêt) en plus des prêts bancaires. Des commissions composées des représentants de banques et d'institutions accordent des prêts après examen des documents des organisateurs<sup>3</sup>. Un fonds de garantie bancaire complète les instruments financiers. Les conseillers de L'Anade assurent un suivi promoteurs ayant obtenu un prêt<sup>3</sup>.

L'ANSEJ et aujourd'hui L'ANADE ont pour objectifs de :

- Favoriser la création et l'extension d'activités de biens et de services par les jeunes promoteurs.
- Encourager toutes formes d'actions et de mesures tendant à promouvoir l'entrepreneuriat.

En gros au modo, l'ANADE (L'ANSEJ) et chargé de :

- ✓ Rendre tout accessible aux jeunes porteurs de projets toutes les information financières, techniques, législatives et réglementaires qui est lié à la l'exercice de leurs activités.
- ✓ Accompagne l'investissement des jeunes porteurs de projets dans le cadre du montage financier et du suivi des crédits.

Cette agence propose son soutien financier sous différentes formes : subventions financières, fiscales et parafiscales. Les subventions financières prêts à long terme sans intérêt

Les subventions fiscales et parafiscales, sont destinée aux micro-entreprises en cours d'exploitation, y compris exonération de taxe sur la valeur ajoutée, sur les frais de transport de

## **Chapitre I : Les aspects théoriques de la PME et financement des PME**

---

propriété, l'exonération des droits contractuels, de la taxe d'enregistrement et sur l'immobilier, l'exonération totale sur les bénéficiaires des sociétés et sur le revenu.

- **L'agence nationale de gestion du microcrédit (ANGEM) :**

Créée en 2004 par arrêté n° : 04-14, 22/01/2004, ANGEM est un outil de lutte contre le chômage et la précarité pour le développement des talents individuels des 18 ans et plus ceux qui n'ont pas de revenus stables et réguliers pour subvenir à leurs besoins créant leurs propres activités. « Souhaitant développer une activité par l'achat de matières premières ou par l'acquisition de petites équipements et de matières premières pour démarrage » 30

### **Objectif et mission :**

#### **Objectif :**

- ✓ Avance la lutte contre le chômage et la précarité en milieu urbain et rural en favorisant l'auto-emploi, le travail à domicile et les activités artisanales et de métiers, en particulier chez populations féminines.
- ✓ Sensibilisation des populations rurales dans leurs zones d'origine à travers les activités économiques et culturelles, la production de biens et de services, et la génération de revenus et d'emplois.
- ✓ Nous développons un entrepreneuriat qui remplacerait l'assistant et favoriserait ainsi l'intégration sociale et le développement individuel des personnes.
- ✓ Accompagner, conseiller et assister les bénéficiaires dans la mise en œuvre de ces activités, notamment en ce qui concerne le montage financier de leurs projets et la phase d'exploitation.

#### **Mission :**

- ✓ Gestion du dispositif du micro crédit, conformément à la législation et la réglementation en vigueur.
- ✓ Conseil et accompagnement des bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs activités, notamment dans la gestion financière de ces projets.
- ✓ Informer les bénéficiaires, dont les projets sont éligibles au dispositif, suivre les activités des bénéficiaires, assurer l'exécution des contrats les liant à l'ANGEM, et aider les bénéficiaires dans la mise en œuvre des projets avec les institutions et organismes concernés, notamment avec les partenaires financiers du programme.

- ✓ Entretien de relations constantes avec les banques et les institutions financières dans le cadre l'organisation du financement du projet, de la mise en œuvre du plan financier et du contrôle de la réalisation et de l'exploitation des créances non remboursées dans les délais.

### **3-2- Assurant les garanties nécessaires pour leurs faciliter l'obtention des crédits bancaire, comme :**

- **Fonds de Garantie des Crédits aux Petites et moyennes Entreprises (FGAR) :**

Le fonds de garantie des crédits aux petites et moyennes entreprises (FGAR) a été créé le 11 novembre 2002 par décret exécutif (N° 02-373) en application de la loi d'orientation pour la promotion de la petite et moyenne entreprise n° 01-18 du 12 décembre 2001. Il fonctionne comme un mécanisme visant à faciliter l'accès des PME au financement bancaire, en accordant des garanties financières pour couvrir les risques liés aux crédits destinés à financer des investissements tels que la création d'entreprises, la rénovation des équipements, l'expansion de l'entreprise et la prise de participation à moyen terme.<sup>26</sup>

Placé sous la tutelle du ministre chargé de la Petite et Moyenne Entreprise, le FGAR est une entité juridique autonome dotée d'une autonomie financière, avec une dotation initiale de 1,01 milliard de DA provenant du trésor public.

Le principal objectif du FGAR est de répondre aux problèmes de financement auxquels sont souvent confrontées les PME. Ces difficultés résident principalement dans le faible niveau des fonds propres des investisseurs et l'insuffisance des garanties matérielles à présenter aux banques. Cette situation ne rassure pas les banques, qui sont souvent réticentes à accorder des financements aux PME, mêmes si celles-ci jouent un rôle essentiel dans la croissance économique, l'innovation, la création d'emplois et la substitution des importations.

D'un autre côté, les inquiétudes des banques semblent légitimes, car en plus du faible niveau des garanties présentées par les demandeurs de crédit, on observe un taux élevé de sinistralité (entre 25% et 30%), en particulier dans la création de nouvelles entreprises et au cours des trois premières années d'activité. De plus, le taux de récupération des garanties engagées est faible et de la gestion des petits montants représentent un cout élevé.

Le principal objectif du FGAR est de faciliter l'accès aux financements bancaires à moyen terme pour soutenir le démarrage et l'expansion des PME. Il atteint cet objectif en accordant

---

<sup>26</sup> Décret exécutif n° 02-373 en application de la loi d'orientation pour la promotion de la petite et moyenne entreprise n° 01-18 du 12 décembre 2001.

des garanties de crédit aux banques commerciales, afin de compléter le montage financier de projets d'entreprises viables axes sur la création et/ou le développement d'entreprises. Pour réaliser ces objectifs, le FGAR accorde des garanties aux PME présentent des projets visant :<sup>27</sup>

- La fabrication de biens ou d'offres de services inexistants en Algérie tout en créant une forte valeur ajoutée aux produits fabriqués ;
- La réduction des importations et l'accroissement des exportations ;
- L'utilisation de ressources locales (matières premières, mais d'œuvre) ;
- L'innovation par la technologie ou le savoir-faire

- **Caisse de Garantie des Crédits des Investissements (CGCI) :**

La caisse de Garanties des Crédits d'Investissement (CGCI) est une société créée par décret présidentiel (Décret Présidentiel 04-134 du 19 avril 2004) à l'initiative des Pouvoirs Publics. Son objectif principal est de soutenir la création et le développement des PME en facilitant leur accès au crédit. La CGCI dispose d'un capital social autorisé de 30 milliards DA, dont 20 milliards DA ont été souscrits.<sup>28</sup>

De plus, toutes les banques et établissements de crédit ont la possibilité de prendre une participation dans le capital social de la caisse (article 8 du décret présidentiel).

La CGCI bénéficie d'une capitalisation majoritairement publique, et la loi de finances de 2009 assimile sa garantie financière à une garantie de l'Etat, renforçant ainsi sa crédibilité en tant qu'institution de premier ordre.

En 2011, la CGCI a entamé une nouvelle phase de diversification de son offre suite à la décision des Pouvoirs Publics de lui confier la gestion d'un Fonds de Garantie dédiée à la couverture des financements agricoles. Cette décision repose sur l'article 36 de la Loi finances Complémentaires (LFC) du 18 juillet 2011, qui permet à la Caisse d'adosser ses risques à des fonds financés par l'Etat.

Dans ce cadre, la CGCI est habilitée à gérer des fonds de garantie spécialisée destinés à garantir le financement des différents secteurs d'activités, tant pour le compte de l'Etat que pour d'autres bailleurs de fonds. La gestion de ces fonds s'effectue dans le cadre de conventions établies entre la Caisse et les bailleurs de fonds.

La principale mission de la Caisse est de garantir les risques de défaut de remboursement des crédits d'investissement contractés par les PME pour financer leurs

---

<sup>27</sup> [http://www.fgar.dz/index.php?option=com\\_content&task=view&id=34&Itemid=34](http://www.fgar.dz/index.php?option=com_content&task=view&id=34&Itemid=34).

<sup>28</sup> Décret Présidentiel 04-134 du 19 avril 2004 à l'initiative des Pouvoirs Publics.

## **Chapitre I : Les aspects théoriques de la PME et financement des PME**

---

projets d'investissement productifs de biens et de services, tels que la création, l'extension et le renouvellement de leurs équipements de production. La durée de ces crédits d'investissement est inférieure ou égale à 7 ans, période de diffère incluse, tandis que la durée des crédits-bails est inférieure à 10 ans.

La prime payée a la Caisse pour la couverture du risque est fixée à 0,50% sur le solde restant dû du crédit. Elle peut être payée en une seule fois (flat) ou annuellement, conformément aux dispositions des articles 14, 15 et 16 du décret présidentiel mentionné.

Les banques partenaires prennent des garanties réelles et/ou personnelles dans les limites des éléments constitutifs du projet. En cas de sinistre, la réalisation des garanties et les frais associés sont repartis entre l'établissement de crédit et la caisse, en fonction de leur part du risque.

### **Conclusion :**

Le secteur des petites et moyennes entreprises (PME) est en perpétuelle évolution en Algérie, avec de nombreuses nouvelles entreprises qui voient le jour, tandis que d'autres se développent et travaillent plus intensément, et que certaines disparaissent.

Les PME jouent un rôle crucial dans la stimulation de la croissance économique et la création d'emplois, tout en contribuant au capital social, culturel et environnemental d'un pays.

Il est important de souligner les défis auxquels ces PME sont confrontées dans l'exercice de leurs activités. Elles rencontrent d'énormes difficultés liées à un accès limité au financement.

Parmi ces difficultés, on peut notamment citer les difficultés liées au financement, en particulier l'accès restreint aux crédits bancaires. Dans notre pays, le recours à cette forme de financement n'est pas un choix, mais une nécessité. Par conséquent, cela constitue un sérieux handicap, car les prêts accordés par les banques (souvent à court terme) ne conviennent pas aux besoins des entreprises. Cela rend l'accès au financement difficile, voire impossible lors de leur création, et dans une moindre mesure, lors d'une expansion, en l'absence de garanties.

## ***Chapitre II :***

*Les risques de crédit d'exploitation*

### **Introduction :**

Les petites et moyennes entreprises (PME) utilisent principalement leurs propres ressources internes pour se financer, notamment leurs fonds propres constitués de leur capital social et de l'autofinancement. Lorsque l'autofinancement ne suffit plus à répondre à leurs besoins de financement, les PME se tournent prioritairement vers l'endettement bancaire.

L'octroi de crédits est l'une des principales activités des banques, relevant de leur fonction traditionnelle d'intermédiation. Elles accordent divers types de crédits aux particuliers, allant des simples achats au financement de l'exploitation ou des investissements.

Pour répondre aux différents besoins de leur clientèle, les banques mettent en œuvre des techniques de crédit, déterminant notamment le montant accordé, la durée de remboursement et les intérêts fixés en fonction de la nature ou de l'objet de l'opération à financer. Dans les développements suivants, nous aborderons tout d'abord les aspects généraux du financement des petites et moyennes entreprises, puis nous examinerons la typologie du crédit. Enfin, nous conclurons ce chapitre en traitant des risques de crédit et des moyens de prévention associés.

### Section 01 : Les risques bancaires

Les risques bancaires font référence aux dangers et aux incertitudes auxquels les institutions financières sont exposées lorsqu'elles exercent leurs activités. Ces risques peuvent provenir de divers facteurs, tels que les fluctuations économiques, les changements réglementaires, les crises financières, les erreurs de gestion et les fraudes.

#### 1- Définition du risque :

La notion de risque est complexe à définir de manière générale. Le risque est associé à la survenue d'un événement imprévisible qui peut avoir des conséquences significatives sur le bilan d'une banque. Il convient donc de faire la distinction entre le caractère aléatoire et imprévisible à l'origine du risque et les enjeux résultant de celui-ci.

En matière bancaire, le risque peut être défini comme un engagement comportant une incertitude quant à la probabilité de réalisation d'un gain ou d'un préjudice, qu'il s'agisse d'une dégradation ou d'une perte, selon NALLEAUG et ROUACH.M. Pour SAMPSON, les banquiers sont confrontés à une tension inhérente à leur métier, car ils doivent veiller sur les économies des autres tout en les faisant fructifier en les prêtant, ce qui implique inévitablement des risques. Il souligne également que l'absence de prise de risque rend un banquier inefficace dans son rôle.

Le risque de crédit, également appelé risque de contrepartie, désigne le risque de défaut des clients, c'est-à-dire le risque de perte consécutive au défaut de l'emprunteur face à ses obligations. Le risque de contrepartie est « un risque de défaillance d'une contrepartie (clients, établissement du crédit) sur laquelle l'établissement du crédit qui détient une créance ou tout autre engagement de même nature »<sup>1</sup>. Le banquier doit faire face au risque que certains emprunteurs ne remboursent pas.

Lorsqu'une banque accorde un crédit, elle pose un acte de confiance, envers le débiteur. Faire crédit, c'est, faire confiance : la banque croit au remboursement ultérieur, mais il n'y a jamais de certitude absolue que le débiteur remboursera dans les délais convenus. Le risque de crédit est donc le risque de défaillance du débiteur : la banque doit donc examiner attentivement la solvabilité de son client.

Une personne est considérée comme solvable si la banque peut conclure du dossier soumis qu'elle est en mesure de remplir ses obligations. Cela signifie que l'emprunteur peut rembourser son crédit et ses intérêts, selon les conditions reprises dans le contrat du crédit.

## Chapitre II : Les risques de crédit d'exploitation

---

Une évaluation correcte du risque de crédit nécessite une connaissance approfondie des entreprises, des dirigeants et de l'environnement économique.

### **2- Les facteurs du risque de crédit :**

Le risque de crédit peut être généré par divers facteurs, qui peuvent être classés en facteurs internes à l'institution et facteurs externes indépendants de celle-ci.

#### **2-1 Les facteurs internes :**

Les causes menant du risque de crédit peuvent être internes à la banque et sont parfois difficilement évitables par celle-ci. Deux éléments essentiels sont à considérer : la politique de crédit de l'établissement et les procédures de traitement des dossiers de crédit.

##### **a- La politique de crédit :**

Généralement c'est la direction générale, en s'appuyant sur un comité de crédit, qui arrête les grandes directives de la politique de crédit en fixant principalement :

- Les objectifs à atteindre, en adéquation avec le plan stratégique, en matière de clientèle à cibler, des types de crédit, des secteurs à financer et de zones géographiques ;
- La tarification des opérations de banque, qui doit être ajustée de façon que les produits générés par le crédit soient en mesure de couvrir les charges engendrées par celui-ci, ainsi que les garanties à prendre ;
- La délégation des pouvoirs décisionnels, qui s'inscrit dans le cadre de la décentralisation de la prise de décision d'octroi de crédits, et visant à déterminer le montant maximum qu'un comité de crédit peut accorder en fonction du risque que représente le crédit.

##### **2-1-1 Les procédures de traitement internes :**

La banque doit établir des procédures formalisées concernant l'examen de la demande de financement, le suivi du dossier et le contrôle interne.

La première étape consiste à examiner le dossier de crédit. Tout d'abord, les données pertinentes sur le client sont collectées, puis elles sont analysées afin de prendre une décision quant au rejet ou à l'approbation du prêt, ainsi que pour déterminer les conditions à appliquer.

Ensuite, l'étape suivante est le suivi du dossier en respectant des démarches précises dans les délais convenus, dans le but de détecter le plus rapidement possible toute insolvabilité de la contrepartie.

## Chapitre II : Les risques de crédit d'exploitation

---

Enfin, il est essentiel de mettre en place un système de contrôle interne qui permet aux organes de direction d'avoir une vision d'ensemble des risques pris par leur établissement.

### **2-2 Les facteurs externes :**

Les banques opèrent dans un environnement économique international marqué par la propagation rapide des crises, ce qui peut entraîner des éléments indépendants les rendant plus vulnérables. Les facteurs externes liés au risque de crédit peuvent être classés en trois niveaux

#### **2-2-1 Le risque individuel :**

Le risque individuel est lié à l'activité même de l'entreprise cliente (la dimension microéconomique du risque de crédit). Il dépend de sa situation commerciale et/ou industrielle ainsi que de la nature de l'opération à financer (investissement, exploitation, etc.).

Ce niveau de risque peut être évalué en fonction des compétences techniques et de l'intégrité des dirigeants. La capacité et la crédibilité de la direction sont des conditions essentielles pour accorder un crédit. Par conséquent, afin de se faire une opinion sur la qualité de la gestion, le banquier doit effectuer plusieurs visites et entretiens avec le gestionnaire principal afin de comprendre sa personnalité, son intégrité et son professionnalisme, et ainsi prendre connaissance de ses perspectives avant d'accorder tout crédit.

#### **2-2-2 Le risque sectoriel :**

Le risque sectoriel est particulièrement sensible à la conjoncture économique d'un secteur d'activité spécifique. Ce risque se manifeste principalement à travers les changements et les évolutions qui ont des contraintes et des conséquences sur les conditions d'exploitation commerciale et/ou industrielle de l'activité économique. Évaluer ce risque est difficile pour la banque car elle ne dispose pas nécessairement de l'expertise requise dans les domaines à forte concurrence, technologiques, etc.

De ce fait, la banque a tendance à refuser des demandes de crédits pour les entreprises qui évoluent dans des secteurs en difficulté. Cela aura tendance à influencer le banquier dans sa décision d'accord ou de refus du crédit.

#### **2-2-3 Le risque global :**

Ce niveau de risque concerne l'économie dans son ensemble (dimension macroéconomique du risque de crédit). Ce risque entraîne l'insolvabilité de l'emprunteur. Cette situation d'insolvabilité est due à des facteurs externes tels que les crises politiques, économiques ou les catastrophes naturelles. Ces facteurs peuvent causer des dommages

importants aux entreprises. En effet, les crises politiques et surtout les crises économiques augmentent le risque de crédit. Les crises économiques sont souvent responsables de l'insolvabilité des débiteurs, ce qui préoccupe les établissements bancaires. Face à cette situation, les banques ont tendance à restreindre l'octroi de crédits.

### 3- Les types des risques bancaires :

Les risques bancaires sont divers et peuvent se manifester de différentes manières. Voici les principaux types de risques auxquels les banques sont exposées :

#### A- Le risque de la contrepartie :

Le risque de contrepartie se caractérise par la probabilité de défaillance du client, qui est principalement liée à deux facteurs, à savoir la qualité du débiteur (classe ou classification de risque) et la durée du crédit.

#### B- Le risque d'exposition :

L'exposition au risque est l'évaluation du montant des engagements au jour de la défaillance. Ce montant dépend du type d'engagement (facilité de caisse, prêt à moyen terme, garantie, événements de marché, etc.), confirmé ou non, de la durée de l'engagement et de la forme de son remboursement (linéaire, dégressif, etc.)

#### C- Le risque de récupération :

Le risque de récupération (rendement) est la valeur associée aux sûretés (garnîtes et contrôles personnels) et de la liquidation des actifs non gagée de la contrepartie. La valorisation des garnîtes détenues à partir de l'exposition. Elle fonction de la valeur initiale de l'actif, qu'il soit ou non nécessaire pour passer l'activité, de son cycle de vie, du marché des biens d'occasion et des éventuelles remises associées aux ventes forcées.

#### D- Risque de concentration :

Le risque résultant de crédits ou d'engagements consentis à une même contrepartie, à des contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de l'article 2 du règlement n° 91-09, modifié et complété, susvisé, à des contreparties opérant dans le même secteur économique ou la même zone géographique, ou de l'octroi de crédits portant sur la même activité ou de l'application de techniques de réduction du risque de crédit, notamment de sûretés émises par un même émetteur<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup>Article n°2 du règlement n°91-09 du 14 aout 1991.

### **E- Risque opérationnel :**

Le risque résultant d'une inadaptation ou d'une défaillance imputable à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs. Il inclut les risques de fraude interne et externe.

### **F- Le risque de liquidité**

Le risque de liquidité est défini comme suit : « Le risque de liquidité est le risque, pour un établissement de crédit de ne pas pouvoir faire face à un moment donné à ses engagements ou à ses échéances par la souscription de nouvelles dettes et/ou par la mobilisation des actifs » 5.

Il s'agit d'un risque dont la réalisation se traduit par l'incapacité du banquier à faire face à des retraits de dépôts appartenant à la clientèle, en raison de leur utilisation dans des emplois à terme (risque d'immobilisation) ou par une sous utilisation des ressources disponibles (risque de coût d'opportunité). Ce risque peut alors résulter de l'inadéquation des durées des ressources et des emplois, du non recouvrement temporaire ou définitif des créances sur la clientèle (réalisation du risque de non remboursement) ou alors de prises de réserves exagérées.

### **3-1- Le risque de contrepartie :**

Le risque de contrepartie, également connu sous le nom de "risque de crédit", fait référence au risque de défaut des clients. Il s'agit du risque le plus courant dans toutes les activités bancaires. Ce risque implique la possibilité de défaillance d'un client (qu'il s'agisse d'une personne physique ou morale) sur lequel l'établissement de crédit détient une créance ou tout autre engagement similaire. Dans ce cas, le client ne serait pas en mesure d'honorer ses obligations.

#### **3-1-1 Les types des risques de la contrepartie :**

Sont les risques associés à la possibilité que l'une des parties d'une transaction financière ne remplisse pas ses obligations. Voici quelques-uns des principaux types de risques de contrepartie :

#### **A- Le risque résiduel :**

Le risque résiduel est le risque qui reste non géré, même lorsque des mesures efficaces de réduction des risques de catastrophe sont en place, et pour lequel les capacités d'intervention et de rétablissement en cas d'urgence doivent être maintenues. La présence d'un

## Chapitre II : Les risques de crédit d'exploitation

---

risque résiduel indique un besoin toujours présent de développer et de soutenir des capacités efficaces en matière de services d'urgence, de préparation, d'intervention et de rétablissement, ainsi que des politiques socio-économiques telles que des filets de sécurité et des mécanismes de transfert de risque.

### **B- Risque de concentration :**

Le risque résultant de crédits ou d'engagements consentis à une même contrepartie, à des contreparties considérées comme un même bénéficiaire, susvisé, à des contreparties opérant dans le même secteur économique ou la même zone géographique, ou de l'octroi de crédits portant sur la même activité ou de l'application de techniques de réduction du risque de crédit, notamment de sûretés émises par un même émetteur.

### **C- Le risque de règlement-livraison :**

Le risque de règlement-livraison (Settlement Risk en anglais) est le risque encouru lors d'une transaction financière où les parties doivent s'échanger des actifs financiers ou des fonds. Ce risque se produit lorsque l'une des parties remplit ses obligations de paiement ou de livraison, tandis que l'autre partie ne le fait pas.

Dans le contexte des opérations sur titres, le risque de règlement-livraison survient lorsque l'acheteur ne parvient pas à fournir les fonds nécessaires ou lorsque le vendeur ne livre pas les titres conformément aux modalités convenues. Cela peut entraîner des conséquences financières indésirables, telles que des pertes financières ou des litiges entre les parties impliquées.

Pour atténuer ce risque, les marchés financiers mettent en place des mécanismes de règlement-livraison sécurisés, tels que des systèmes de règlement centralisé ou des chambres de compensation. Ces mécanismes assurent que les transactions sont régulièrement compensées et que les règlements sont effectués de manière sécurisée et efficace.

### **D- L'intermédiation :**

L'intermédiation consiste essentiellement à transformer des échéances à court et moyen terme (par le biais de la collecte de l'épargne auprès des agents disposant de fonds) en échéances à long terme (sous forme de crédits accordés aux agents ayant besoin de financement). Dans cette approche, nous ne prenons pas en compte l'impact de la masse monétaire sur le niveau général des prix, c'est-à-dire l'inflation.

## Chapitre II : Les risques de crédit d'exploitation

---

En examinant le principe même de l'intermédiation, nous pouvons constater des problèmes fondamentaux concernant la couverture des engagements dans le respect des échéances. Cela nous amène à supposer que l'apparition d'une crise bancaire peut se produire de deux manières : soit par le phénomène d'insolvabilité, c'est-à-dire l'incapacité à honorer les obligations financières, soit par celui d'illiquidité, c'est-à-dire une insuffisance de liquidités pour répondre aux demandes de remboursement ou de retrait.

Il est donc crucial de gérer attentivement ces risques d'intermédiation, en mettant en place des politiques et des mécanismes de contrôle adaptés, afin de prévenir les crises bancaires et de préserver la stabilité financière.<sup>2</sup>

### **3-2 Les autres risques liés à l'activité bancaire :**

Les activités bancaires sont exposées à divers types de risques, et il est essentiel pour les institutions financières de les gérer de manière adéquate. Voici quelque risque lié à l'activité bancaire :

#### **3-2-1 Le risque de change :**

Ce type de risque émerge dans les institutions financières à partir des opérations de prêts et d'emprunts à long terme libellés dans une devise étrangère. En d'autres termes, la banque est exposée à ce type de risque lorsqu'elle fait face à une évolution défavorable des taux de change. De plus, il est important de souligner qu'il existe une interaction entre le risque de taux d'intérêt et le risque de change.<sup>3</sup>

#### **3-2-2 Le risque de taux :**

Ce type de risque trouve son origine dans l'activité même des banques, qui consiste à accorder des prêts à un taux inférieur au coût de leur financement. Le risque de taux se matérialise lorsque le coût des ressources devient supérieur aux revenus générés par les prêts.

Il se manifeste par une détérioration de la rentabilité de l'établissement bancaire en raison d'une évolution défavorable des taux d'intérêt.

---

<sup>2</sup> Christopher J.GODELWSKI : « information, organisation et prise de risque dans la banque » thèse de doctorat de science de gestion. Université Robert Schuman Strasbourg III ? Dirigé par le Professeur Michel DIETSCH, Novembre 2005, page 21.

<sup>3</sup> Patrick Artus, Jean Paul Betbèze Christian de Boissieu et autres, « la crise de subprimes », Edition la documentation française , Paris, 2008, page 54.

## Chapitre II : Les risques de crédit d'exploitation

---

Ce risque n'apparaît jamais immédiatement lors de l'octroi d'un crédit, car il serait absurde pour une banque de prêter à un taux inférieur à son coût de financement à un instant donné.<sup>4</sup>

### 3-2-3 Le risque de solvabilité :

La solvabilité d'une banque est déterminée par le fait que la valeur de ses actifs excède celle de ses passifs. La réglementation prudentielle accorde une importance primordiale à ce risque afin de protéger les avoirs déposés par les clients et d'éviter les effets de contagion qui pourraient découler de la défaillance d'une banque.

- L'évaluation de ce risque implique que l'analyste examine différents aspects, notamment :
- La solidité financière, qui dépend de l'ampleur des fonds propres de la banque.
- La qualité de l'actionnariat.
- La position de la banque dans le système financier.

---

<sup>4</sup> J.C.AUGROS-M.QUERUEL, risque de taux d'intérêt et gestion bancaire, janvier 2000.

### Section 2 : Les moyens de prévention contre les risques de crédit :

La nécessité de prévenir les risques associés aux prêts bancaires a conduit à la mise en place de diverses mesures de prévention. Bien qu'une analyse approfondie de l'entreprise constitue la meilleure garantie de prévention des risques, les banquiers disposent de plusieurs autres moyens de limitation et de protection, certains étant obligatoires (règles prudentielles) et d'autres facultatifs (prises de garantie). A cet égard, la section suivante abordera les éléments suivants :

- L'application et le respect des règles prudentielles.
- Le recueil des garanties.
- La mise en place de procédures internes.

#### 1- Application et le respect des règles prudentielles : \*

Les règles prudentielles sont des normes de gestion imposées par la Banque d'Algérie aux banques et aux établissements financiers. Elles sont également appliquées internationalement par les banques. Ces règles ont une nature préventive et visent à renforcer la structure financière des établissements de crédit, à surveiller l'évaluation des risques des banques et à améliorer la protection et la sécurité des déposants. Le capital minimum des banques : 20 milliards de DA application dans le règlement 18-03 de la banque centrale.<sup>5</sup>

##### 1-1 Ration de couverture des risques (solvabilité) :

Selon l'article 04 du règlement n°90-0156 du 01/07/1990 concernant le capital minimum des banques et des établissements financiers, les banques doivent avoir un capital social d'au moins 500 millions DA.

En outre, les autorités monétaires ont établi une norme de gestion à laquelle les banques doivent constamment se conformer, à savoir le ratio de solvabilité ou ration COOK (Bale 1).

Ce ratio établit une relation entre le montant des fonds propres nets d'une banque et l'ensemble des risques de crédit qu'elle assume. Ce ratio doit être d'au moins 8%.

---

<sup>5</sup>KBIBA OMAR « étude des conditions d'octroi du crédit par les banques » école supérieur de banques promotion 2007, p57

## Chapitre II : Les risques de crédit d'exploitation

---

### 1-2 Ratio de division des risques :

Afin d'éviter la concentration des risques sur un seul client ou un groupe de clients, les réglementations prudentielles en place limitent l'implication des banques et des établissements financiers en leur imposant les obligations suivantes :

- Les risques associés à un même bénéficiaire ne peuvent dépasser 25% des fonds propres de la banque.
- Le montant total des risques encourus par les bénéficiaires dépassant 15% des fonds propres de la banque ne peuvent en aucun cas excéder dix fois le montant desdits fonds propres.

### 2-Le recueil des garanties :

La banque doit prendre des mesures de garantie pour se protéger contre les risques liés au crédit. Cependant, il est important de souligner que la rentabilité de l'activité de l'entreprise reste la meilleure garantie.

Les garanties se divisent en deux catégories : les garanties personnelles et les garanties réelles.

#### 2-1 Les garanties réelles :

Afin d'assurer le remboursement potentiel du créancier par le débiteur, il est nécessaire de mettre en place une garantie en affectant un élément d'actif de son patrimoine, qu'il s'agisse de biens mobiliers ou immobiliers. A cet fin, le banquier exige des garanties réelles lors de l'octroi d'un crédit, notamment :

- Le nantissement
- L'hypothèque

#### 2-2Le nantissement :

Le nantissement est une forme de garantie qui concerne des biens mobiliers. Dans le contexte des opérations de crédits, les banques utilisent souvent le nantissement pour garantir des fonds de commerce, des véhicules, des titres et des contrats d'assurance.

Le nantissement est un contrat par lequel des biens sont affectés à un créancier afin de sécuriser le paiement de sa créance. En d'autres termes, il peut être décrit comme un contrat dans lequel le débiteur remet un bien au créancier en garantie de sa dette. Par exemple, un véhicule peut servir de gage pour un prêt, ou un compte-titres peut être nanti pour garantir un prêt. Ce contrat peut être enregistré de manière authentique. Il existe deux formes de

## Chapitre II : Les risques de crédit d'exploitation

---

nantissement : le nantissement avec dépossession, ou le débiteur se sépare physiquement du bien, et le nantissement sans dépossession.

Selon l'article 948 du Code Civil : « Le nantissement est un contrat par lequel une personne s'oblige, pour la garantie de sa dette ou de celle d'un tiers, à remettre au créancier ou à une autre personne choisie par les parties, un objet sur lequel elle constitue au profit du créancier un droit réel en vertu duquel celui-ci peut retenir l'objet jusqu'au paiement de sa créance et peut se faire payer sur le prix de cet objet en quelque main qu'il passe par préférence aux créanciers chirographaires et aux créanciers inférieurs en rang »<sup>6</sup>.

Le nantissement confère à la banque les droits suivants :

- Le droit de retenir le bien nanti (ce qui implique la dépossession du débiteur) jusqu'au remboursement complet de la dette, sans pouvoir bénéficier des revenus générés par ce bien. (En général, les banques renoncent au droit de rétention et laissent le bien nanti à la disposition du bénéficiaire, sous réserve de sa préservation et de sa répartition).
- Le droit de vendre le bien aux enchères et d'être payée sur le prix de vente, quelles que soient les mains par lesquelles le bien passe (droit de suite).
- Un droit de préférence qui lui permet de faire valoir son privilège sur tous les créanciers ultérieurs, à l'exception du trésor public, de l'administration de la justice et des salariés.

### 2-2 L'hypothèque :

Conformément à l'article 882 du Code Civil : « Le contrat d'hypothèque est le contrat par lequel le créancier acquiert sur un immeuble affecté au paiement de sa créance, un droit réel qui lui permet de se faire rembourser par préférence aux créanciers inférieurs en rang, sur le prix de cet immeuble en quelque main qu'il passe »<sup>7</sup>

L'hypothèque est un droit réel qui s'applique aux biens mobiliers pour garantir le paiement d'une obligation. Cependant, cela n'entraîne pas le dessaisissement du propriétaire du bien, qui conserve le droit de l'utiliser, d'en jouir et d'en disposer.

L'efficacité de l'hypothèque réside dans le fait que le créancier hypothécaire (généralement la banque) a le droit de saisir et de vendre le bien hypothéqué si le paiement n'est pas effectué à l'échéance. De plus, en cas de vente anticipée du bien immobilier par le

---

<sup>6</sup> Article 948 du Code Civil Algérien.

<sup>7</sup> Idem 882.

débiteur, le créancier hypothécaire bénéficie d'un droit de suite et d'un droit de préférence sur le prix de vente.

### **2-2-1 Hypothèque conventionnelle :**

L'hypothèque conventionnelle sert surtout à garantir le remboursement d'une dette contractée sur un bien immobilier. Elle permet au prêteur de deniers de faire vendre par voie judiciaire le bien immobilier de son débiteur si celui-ci est dans l'impossibilité de rembourser les sommes dues.

L'hypothèque conventionnelle est obligatoirement constatée par un acte notarié (acte passé sous la forme authentique avec deux notaires ou avec un notaire et deux témoins).

L'inscription est effectuée à la conservation des hypothèques du lieu où se trouve le bien.

Le rang de l'hypothèque conventionnelle prend effet à la date de son inscription. Plusieurs hypothèques peuvent être prises sur un même bien. La date de l'inscription déterminant le rang de créanciers hypothécaires, d'où l'intérêt qu'a un créancier à faire inscrire sa créance immédiatement.

### **2-2-3 L'hypothèque légale**

Comme son nom l'indique, l'hypothèque légale est imposée par la loi, au profit de certains créanciers (banques et établissements financiers) jouissant d'une protection légale.

L'article 179 de la loi 90/10 relative à la monnaie et au crédit stipule : « Il est institué une hypothèque légale sur les biens immobiliers du débiteur au profit des banques et des établissements financiers en garantie de recouvrement de leurs créances et des engagements consentis envers eux. L'inscription de cette hypothèque s'effectue conformément aux dispositions légales relatives au livre foncier. Cette inscription est dispensée de renouvellement pendant un délai de trente ans ».<sup>8</sup>

### **2-2-4 Hypothèque judiciaire**

Il s'agit d'une hypothèque résultant d'une décision de justice qui condamne le débiteur. Elle est obtenue par un banquier qui a engagé une procédure judiciaire à l'encontre du débiteur dans le but d'obtenir une inscription hypothécaire sur le bien immobilier de ce dernier.

---

<sup>8</sup> Article 179 de la loi 90/10 relative à la monnaie et au crédit stipule.

Si le créancier possède un jugement condamnant le débiteur, il a le droit de demander l'inscription d'une hypothèque judiciaire.

En revanche, en l'absence d'une décision de justice condamnant le débiteur, le créancier peut être autorisé à effectuer une inscription provisoire s'il peut prouver l'existence de la créance. Si le jugement est en faveur du créancier, ce dernier peut alors procéder à l'inscription définitive dans un délai de deux mois suivant le jugement.

### **3- Les garanties personnelles :**

Selon le type de crédit et le niveau de risque, la banque a le choix entre une garantie réelle ou une garantie personnelle.

La caution et l'aval sont des formes de garanties personnelles qui peuvent être demandées et utilisées par la banque. Ainsi, la banque peut décider d'exiger soit une garantie basée sur un bien tangible, soit une garantie reposant sur l'engagement personnel d'un tiers.

#### **3-1-1-La caution de bonne exécution :**

La caution de bonne exécution, également appelée cautionnement de bonne exécution ou garantie de bonne fin, est une garantie financière demandée par les organismes publics ou privés lors de la signature d'un contrat ou d'un marché. Son objectif est de garantir que l'entreprise attributaire du contrat accomplira ses obligations contractuelles et exécutera les travaux ou les prestations conformément aux termes convenus.

La caution de bonne exécution vise à protéger l'organisme contractant en cas de défaillance de l'entreprise attributaire. Elle permet de s'assurer que les travaux seront réalisés dans les délais prévus, avec la qualité requise et conformément aux spécifications du contrat. Si l'entreprise attributaire ne respecte pas ses engagements contractuels, l'organisme peut faire appel à la caution de bonne exécution pour obtenir une indemnisation ou pour couvrir les coûts supplémentaires engendrés par le non-respect du contrat.

#### **3-1-2-La caution sur les avances :**

La caution sur les avances, également appelée caution de remboursement d'avance, est une garantie financière exigée par les organismes publics ou privés lorsqu'ils accordent une avance de fonds à une entreprise dans le cadre d'un contrat ou d'un marché.

L'avance est une somme d'argent versée à l'entreprise avant le début de l'exécution du contrat ou du projet. Elle vise à aider l'entreprise à faire face à certains frais ou

<sup>9</sup>investissements initiaux liés à la réalisation du contrat. Toutefois, afin de s'assurer que l'entreprise remboursera l'avance conformément aux conditions convenues, l'organisme demandera une caution sur les avances.

### **3-1-3-La caution de soumission :**

La caution de soumission, également connue sous le nom de caution d'adjudication, est destinée aux entreprises qui souhaitent fournir des garanties dans le cadre d'un appel d'offres, en cas de non-exécution de leurs obligations contractuelles. En général, cette garantie concerne les sociétés opérant dans le secteur de la construction et des travaux publics. La caution de soumission garantit que l'entreprise soumissionnaire (le donneur d'ordre ou l'entrepreneur répondant à l'appel d'offres) remplira ses obligations découlant de sa proposition, notamment celle de signer le contrat si elle est choisie comme attributaire (celui qui réalise le contrat de travaux, de fournitures ou de services).

Le montant de la caution représente généralement 5% du montant du contrat.

### **3-1-4- Caution sur les avances :**

L'avance ou l'acompte est une somme d'argent versée à l'entreprise avant ou pendant l'exécution du contrat, afin de l'aider à couvrir les coûts initiaux ou à faire face à des besoins financiers spécifiques liés au projet. Toutefois, afin de s'assurer que l'entreprise remboursera les avances ou les acomptes conformément aux conditions convenues, l'organisme demandera une caution de restitution.

Cette caution vise à garantir que l'entreprise utilisera les fonds de manière appropriée, respectera les termes du contrat et restituera les avances ou les acomptes non utilisés ou en cas de non-respect des engagements contractuels. Elle protège ainsi l'organisme contre les risques financiers liés à une utilisation inappropriée des fonds ou à un défaut de remboursement.

### **4- L'aval :**

Selon l'article 409 du code de commerce, il constitue l'engagement d'une personne de payer le montant total ou une partie d'une créance manifestée par un effet de commerce. Le

---

<sup>9</sup> Chareaux.G, « finance d'entreprise » 2<sup>ème</sup> éd, éditions EMS, Paris, 2000, P.24.

### Conclusion :

Les banques doivent accorder une attention particulière aux nombreux risques qui sont multiples et multidimensionnels auxquels elles sont exposées tout au long de leur activité. Elles doivent impérativement les définir et les identifier de la meilleure manière possible afin de pouvoir les mesurer, les suivre et les contrôler.

Pour se prémunir contre ces risques, les banquiers font appel à des garanties, qu'elles soient personnelles et/ou réelles. Ces garanties sont considérées comme des mesures de secours qu'ils mettent en place en cas de difficultés, tout en espérant ne jamais devoir les utiliser.

Dans ce contexte, la réglementation prudentielle intervient pour garantir la bonne conduite et la continuité de l'activité bancaire, tout en mettant en place des moyens de mesure, de prévention et de gestion des risques pouvant affecter l'activité normale de la banque. Cependant, les banquiers doivent appliquer ces règles avec prudence afin d'éviter d'éventuels risques.

## ***Chapitre III :***

*Etude de cas d'un dossier de crédit  
d'exploitation au sein de la BADR régionale  
de Tizi-Ouzou.*

### **Chapitre III : Etude de cas d'un dossier de crédit d'exploitation au sein de la BADR régionale de Tizi-Ouzou.**

---

#### **Introduction**

La Banque de l'Agriculteur et du Développement Rural a été établie le 13 mars 1982 à la suite d'une réorganisation de la Banque Nationale d'Algérie. Son principal objectif est d'accroître les ressources de manière efficiente et de les rentabiliser en accordant des crédits productifs diversifiés, tout en respectant les normes établies.

Afin d'atteindre cet objectif, une série de mesures ont été instaurées en étroite collaboration avec la Banque de l'Agriculteur et de Développement Rural, dont la mission fondamentale est de soutenir la politique gouvernementale en faveur du développement global du secteur agricole, tout en favorisant la croissance des activités artisanales et agroindustrielles liées à l'agriculture.

Dans ce chapitre, nous commencerons par présenter l'agence régionale de la BADR 580, située à Tizi-Ouzou (015). Ensuite, nous aborderons la deuxième section qui se concentrera sur l'analyse d'une demande de crédit d'exploitation. Enfin, la dernière section sera consacrée à l'évaluation financière du crédit d'exploitation.

## **Section 01 : présentation de la BADR régionale de Tizi-Ouzou**

### **1. présentation de la banque de l'agriculture et du développement rural « BADR »**

La banque de l'agriculture et du développement rural est une institution financière nationale ayant le statut d'une banque commerciale. Elle a été créée le 13 mars 1982 suite à la restructuration du secteur financier sous forme d'établissement public au capital entièrement souscrit par l'état.

En exécution de la loi 88-01 du 12 janvier 1988 portant la loi d'orientation sur les entreprises publiques économiques, il a été procédé à la transformation de la BADR en société par action et ce sans création d'une personne morale nouvelle, ni aucune modification apportée à l'objet social, à la dénomination, à la durée ou au capital.

Ensuite et après la promulgation de la loi 90/10 du 14 avril 1990 relatives à la monnaie et au crédit, la BADR prend la position d'une banque universelle qui intervient dans le financement de tous les secteurs d'activité

Son réseau est composé de 300 agences et 32 succursales présentes sur l'ensemble du territoire national, son effectif s'élève à 7500 cadres et employés activant au niveau des structures centrales, régionales et locales.

« LESBANKERS ALMANACHE EDITION 2001 » la classe à la première place en Algérie et à 668ème place au niveau mondial sur environ 4000 banques classées.

En conséquence, la banque de l'agriculture et du développement rural est considérée comme la plus grande banque d'Algérie de par son réseau et son effectif.

Son siège social est fixé à Alger 17 boulevard colonel Amirouche, et son capital social est estimé à 33.200.00.000 DA.

### **2. Historique et évolution de la BADR**

Plusieurs étapes caractérisent l'évolution de la BADR

- **La période de 1982-1990**

Au cours de ces huit années, la BADR a eu pour objectif d'asseoir sa présence dans le monde rural, en ouvrant de nombreuses agences dans les zones à vocation agricole ; elle a acquis une notoriété et une expérience dans le financement de l'agriculteur et de l'agro-alimentaire.

## **Chapitre III : Etude de cas d'un dossier de crédit d'exploitation au sein de la BADR régionale de Tizi-Ouzou.**

---

- **La période de 1991-1999**

La loi 90-10 ayant mis un terme à la spécialisation des banques, la BADR a élargi son champ d'intervention vers les autres secteurs d'activités, et notamment, vers les PME / PMI, tout en restant un partenaire privilégié du secteur agricole sur le plan technique, cette étape a été celle de l'introduction des technologies informatiques

- **La période après l'an 2000**

L'étape actuelle se caractérise par la nécessaire implication des banques publiques dans la relance des investissements productifs et la mise en adéquation de leurs activités et du niveau de leurs prestations avec les principes de l'économie de marché.

### **2. Mission et objectif de la BADR**

#### **2-1- Missions de la BADR**

La BADR a été créée pour répondre à une nécessité économique née d'une volonté politique afin de restructurer le système agricole, répondre aux besoins des programmes nationaux agricoles, l'indépendance économique du pays et relever le niveau de vie des populations rurales.

C'est ce qui lui confie les missions suivantes :

- Traiter toutes les opérations de crédit, de change et de trésorerie ;
- Ouvrir des comptes à toute personne faisant la demande ;
- Recevoir des dépôts à vue et à terme ;
- Participer à la collecte de l'épargne ;
- Contribuer au développement du secteur agricole ;
- Assurer la promotion des activités agricoles, agroalimentaires, agro-industrielles et artisanales ;
- Contrôler avec les autorités de tutelle la conformité des mouvements financiers des entreprises domiciliées ;
- Informer les pouvoirs publics du développement des campagnes agricoles.

#### **2-2- objectifs de la BADR :**

On peut résumer les objectifs de la BADR comme suit :

- ✓ L'augmentation des ressources aux meilleurs coûts et la rentabilisation de celle-ci par des crédits productifs dans le respect des règles ;
- ✓ La gestion rigoureuse de la trésorerie de la banque, tant en dinars qu'en devises ;

### **Chapitre III : Etude de cas d'un dossier de crédit d'exploitation au sein de la BADR régionale de Tizi-Ouzou.**

---

- ✓ L'assurance d'un développement harmonieux de la banque dans les domaines d'activités qui la concernent ;

L'extension et le redéploiement d'un réseau et son rapprochement de la clientèle ;

- La satisfaction clients par l'aptitude à offrir des produits et services répondant à leurs besoins ;
- Adapter une gestion dynamique en matière de recouvrement ;
- Le développement commercial par l'introduction de nouvelles techniques managériales tel que le marketing et l'introduction d'une nouvelle gamme de produits

#### **3. présentation de l'agence de la BADR 580 groupe régional d'exploitation Tizi-Ouzou (015)**

La Direction d'Exploitation Régionale a pour objectif garantir la qualité du service rendu aux clients des centres de sa DER et de développer les Ressources Humaines dans une optique de pérennité.

- ✓ Elle garantit plan l'atteinte des objectifs fixés, dans le cadre du plan de stratégie de l'organisme.
- ✓ Elle contribue au développement de la satisfaction du client de sa part de marché.
- ✓ Elle établit un plan d'évolution de ses collaborateurs de son périmètre géographique.

Chaque DER compte entre 60 et 70 centres une DER est découpée en plusieurs secteurs qui regroupent entre 10 et 15 centres. Un directeur de centre dépend donc d'un secteur géographique animé par un directeur de secteur, auquel il reporte son activité. Ce directeur du secteur est lui-même rattaché au directeur d'Exploitation régionale.

#### **3-1- Présentation de la direction d'exploitation de Tizi-Ouzou**

Le groupe régional d'exploitation de Tizi-Ouzou, BADR 015 est l'une des directions d'exploitation de l'institution centrale de la banque d'agriculture et du développement rurale.

Ce groupe régional sis à la rue bouzard chérif à Tizi-Ouzou 12 agences avec un effectif total de 218 employés à savoir :

- Agence Azazga avec 18 employés.
- Agence LNI avec 10 employés.
- Agence Draa el mizan 15 employés.
- Ain-el hammam 14 employés
- Draa ben khedda 18 employés

## **Chapitre III : Etude de cas d'un dossier de crédit d'exploitation au sein de la BADR régionale de Tizi-Ouzou.**

---

- Oussif 11 employés
- Tizi-Ouzou 36 employés
- Tizirt 11 employés
- Ouadaï 10 employés
- Azeffoun 18 employés
- Tizi Rached 12 employés
- CRE Tizi-Ouzou 55 employés

Cette agence est dotée d'un système de « banque assise », ce système est doté de deux groupes de travail, le « front office » et le « back office ».

### **3-2 Rôle du groupe Régional d'exploitation**

Dans ce groupe d'exploitation, chaque service a son rôle dans la fixation des objectifs de cet organisme présentés dans ce qui suit

- L'assistance des agences dans l'élaboration et la fixation des objectifs des agences locales d'exploitation concernant le volet monétique
- La dotation de la clientèle en cartes magnétique de retrait ou de paiement
- Etablir le reportage à sa hiérarchie
- La disponibilité de la documentation des inhérente a son domaine d'activité.
- La consultation et l'alimentation des centrales de risque et d'impayée de la banque d'Algérie
- L'évaluation de la cote du risque emprunteur de la clientèle d'engagement.

Organisation de l'agence 580

Ainsi, l'organisation de l'agence BADR 580 se présente comme illustré par l'organigramme ci-après :

## **Section 02 : la structure d'un crédit d'exploitation**

### **1 - présentation de l'entreprise étudiée :**

L'entreprise SARL X a sollicité la banque pour gérer son financement de son cycle d'exploitation, donc on vous la présentant comme suite :

Nom de l'entreprise : X

Statut juridique : SARL

La principale activité de cette entreprise est la fabrication des aliments de bétail.

L'entreprise SARL X a été créé en 1997 avec un capital social de 14 244 406.00 DA, depuis ses débuts, l'entreprise n'a cessé de croître et d'augmenter sa part de marché, grâce à la

Diversité de ses services, à sa qualité inégalée et à sa maîtrise exemplaire de son domaine d'activité.

Moyens humains :

L'entreprise SARL X compte un effectif total de (9) salariés dont (1) cadre, (1) maîtrise, (7) exécutions.

### **Moyens matériels :**

Dans le cadre de leur projet, cette entreprise a acquis du matériel qui est à leur disposition :

- Machines de fabrication automatique 8T /h.

### **Services :**

- Achat des matières premières (Mais, Phosphate, Sacs, File).
- Mélange les matières premières dans les machines.
- L'emballer sur sacs fermé.

### **Clients :**

La clientèle de la SARL X est les agricultures et les éleveurs de bétail.

### **2. Analyse de la demande :**

La demande actuelle a été déposée par une relation importante, la SARL X, qui exerce l'activité de fabrication des aliments de bétail.

## **2.1. Identification de la relation :**

### **2.1.1. Constitution de dossier :**

Une demande de crédit signée et cachetée précisant la nature, le montant et la destination des crédits sollicités ;

- ✓ Rapport d'expertise
- ✓ Une copie légalisée du registre de commerce
- ✓ Carte fiscal
- ✓ Extrait de rôle apuré
- ✓ Des attestations de mise à jour CNAS, CASNOS ;
- ✓ Bilan réels des exercices 2018, 2019,2020 et TCR prévisionnel ;
- ✓ Situation comptable au 30/04/2021 ;
- ✓ Budget de trésorerie prévisionnel ;
- ✓ Plan de financement ;
- ✓ Rapport commissaire au compte
- ✓ PV de visite sur site.

## **2.2. Identification du demandeur de crédit :**

### **2.2.1. Présentation de l'affaire :**

La SARL X et exerçant son activité de fabrication des aliments de bétail depuis 1997.

Située Kahra Freha Tizi-Ouzou.

### **2.2.2. Présentation de l'activité :**

Cette entreprise opère dans le secteur industriel et cliente de l'agence BADR depuis 2020.

Aujourd'hui, elle fait une demande de financement à la BADR pour soutenir son activité en sollicitant un crédit d'avance sur stock d'un montant de 10 000 000.00 DA, destiné pour l'achat de 188 Tonnes de Maïs en vrac et 10 tonnes de phosphate mono calcique nécessaire pour l'approvisionnement de son activité de fabrication d'aliments de bétail en matière première.

## **2.3. Relation banque – entreprise :**

### **2.3.1. Historique de l'entreprise :**

La SARL X est un client de longue date de la BADR, ayant ouvert un compte auprès de la banque en 2020. Après avoir consulté la centrale des impayés au sein de l'agence et examiné

### Chapitre III : Etude de cas d'un dossier de crédit d'exploitation au sein de la BADR régionale de Tizi-Ouzou.

l'historique du compte de l'entreprise, le comité de crédit a constaté l'absence de tout incident de paiement.

#### 2 Diagnostic financier de crédit d'exploitation

Tableau 03 : chiffre d'affaires et mouvement confiée

<i>Exercice</i>	<i>N-3</i>	<i>N-2</i>	<i>N-1</i>	<i>Exercice en cours</i>
<i>Mouvement confiés</i>	/	/	/	36188
<i>Chiffre d'affaires</i>	/	/	/	30697
<i>MC/CA</i>	-	-	-	118%

Source : Document interne de l'entreprise

D'après les résultats obtenus, on remarque que le client a entrée en relation avec la BADR est en décembre 2020

L'importance du chiffre d'affaires confié démontre sa centralisation aux guichets de l'agence.

#### 3 Analyse financière de l'entreprise :

##### 3-1 Analyse de bilan financier :

Les bilans financiers sont obtenus après retraitement et reclassement des postes des bilans comptables présentés par le client. (Les bilans comptables figurent en annexe).

Tableau 04 : bilan financier consolidé\_SCF actif

<i>Masses financières</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>
<i>Actif non courant</i>	9 126 430,00	6 929 843,00	5 294 839,00
<i>Immobilisation Nettes</i>	9 126 430,00	6 929 843,00	5 294 839,00

**Chapitre III : Etude de cas d'un dossier de crédit d'exploitation au sein de la BADR régionale de Tizi-Ouzou.**

<i>Autres immobilisation</i>	<i>0,00</i>	<i>00,0</i>	<i>0,00</i>
<i>Actif courant</i>	<i>3 967 116,00</i>	<i>5 344 062,00</i>	<i>3 645 587,00</i>
<i>Stock</i>	<i>456 000,00</i>	<i>1 126 934,00</i>	<i>905 271,00</i>
<i>Créances</i>	<i>1 269 773,00</i>	<i>1 202 073,00</i>	<i>1 069 879,00</i>
<i>Trésorerie Active</i>	<i>2 241 343,00</i>	<i>3 015 055,00</i>	<i>1 670 437,00</i>
<b>TOTAL</b>	<b>13 093 546,00</b>	<b>12 273 905,00</b>	<b>8 940 426,00</b>

Source : Document interne de l'entreprise

**Tableau 05 : bilan financier consolidé \_ SCF passif**

<b>Masse financières</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Capitaux permanents	11 024 038,00	10 974 116,00	7 667 621,00
Capitaux propres	7 424 038,00	7 374 116,00	7 667 621,00
Dont résultat	170 263,00	248 773,00	341 613,00
Passif non courant	3 600 000,00	3 600 000,00	0,00
Dont DLM	3 600 000,00	3 600 000,00	0,00
Passif courant	2 069 508,00	1 299 789,00	1 272 805,00
Dont fournisseur	1 564 798,00	1 091 397,00	1 005 200,00
Trésorerie passive	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>13 093 546,00</b>	<b>12 273 905,00</b>	<b>8 940 426,00</b>

Source : Document interne de l'entreprise

De l'exploitation des bilans présentés, nous pouvons dire :

**Au niveau de l'actif :**

### Chapitre III : Etude de cas d'un dossier de crédit d'exploitation au sein de la BADR régionale de Tizi-Ouzou.

Nous constatons une nette régression des immobilisations ; dues essentiellement à l'amortissement de l'unité de production ainsi que baisse des stocks et de la trésorerie durant 2020 par rapport à l'exercice 2019 engendrée par la baisse de l'activité durant cette période causée par la crise sanitaire (COVID-19)

#### Au niveau de passif :

Celui-ci est composé essentiellement du capital émis et des dettes fournisseurs. Aussi, nous constatons le remboursement de crédit à long terme durant 2020. Suivant le client, celle-ci n'est qu'une reconnaissance de dette.

#### 3-2- Analyse par les ratios :

Le principe de la méthode des ratios est de rechercher une relation caractéristique entre des grandeurs financière. A l'aide de ces indicateurs, l'analyse peut justifier la situation financière de l'entreprise. Les ratios sont des rapports entre deux grandeurs caractéristiques. Dans notre cas nous allons en illustrer quelques-unes.

- **Ratio de trésorerie**

**Tableau 06 : ratio de trésorerie**

	2018	2019	2020
<i>Fonds de roulement (FR)</i>	1 897 608,00	4 044 273,00	2 372 782,00
<i>Besoins fonds de roulement (B.F.R)</i>	-343 735,00	1 029 218,00	702 345,00
<i>Trésorerie (T)</i>	2 241 343,00	3 015 055,00	1 670 437,00

Source : Etabli par la BADR

Sur la base des résultats obtenus à partir du tableau, vous pouvez voir que l'entreprise a réalisé quelque chose. Soldes financiers à long terme, c'est-à-dire les fonds d'investissement, pour les trois exercices financiers considérés. Les ventes sont positives depuis trois ans.

Financement stable Les deux fournissent des emplois stables et génèrent un excédent. Ce résultat suggère également que l'entreprise a atteint un équilibre à court terme. La société a identifié des besoins de financement au cours des trois exercices examinés. exploitation.

Le besoin en fonds de roulement est de 3 ans et plus et entièrement payé L'entreprise est dans une situation équilibrée car couverte par le fonds de roulement. Nous réagissons rapidement

### Chapitre III : Etude de cas d'un dossier de crédit d'exploitation au sein de la BADR régionale de Tizi-Ouzou.

car le délai de livraison du fournisseur est plus long que celui du client. L'analyse de ce tableau montre que l'entreprise a atteint un équilibre immédiat.

Pour les trois exercices considérés, les flux de trésorerie sont positifs et le FR est supérieur au BFR. Indique que l'entreprise dispose d'un bon équilibre financier et d'une capacité de paiement suffisante.

- **Ratio de structure SCF**

**Tableau 07 : ratio de structure**

	2018	2019	2020
<i>Degré d'amortissement</i>	0,41	0,55	0,66
<i>Autonomie financière</i>	0,33	0,33	0,00
<i>risque liquidité générale</i>	1,92	4,11	2,36
<i>Risque liquidatif</i>	0,57	0,60	0,86
<i>Risque d'exploitation</i>	1,10	1,74	1,20

Source : Etabli par la BADR

L'autonomie financière de l'entreprise s'améliore considérablement, cela signifie que l'entreprise n'est pas trop endettée.

Le risque liquidatif est très élevé, car il persiste d'une saison à l'autre, ce qui témoigne de la grande solidité financière de l'ensemble. En 2020, le score atteint 0,86, ce qui signifie qu'il n'y a pratiquement aucun risque de défaillance, et cela démontre une importante indépendance comptable vis-à-vis des acteurs financiers externes.

- Ratio de rentabilité SCF

Tableau 08 : ratio de rentabilité

	2018	2019	2020
<i>Rentabilité financière</i>	0,02	0,03	0,04
<i>Rentabilité Nette</i>	0,01	0,01	0,02
<i>encours d'escompte (valeurs saisies)</i>	0,00	0,00	0,00
<i>Rentabilité Economique</i>	0,14	0,20	0,22

Source : Etabli par la BADR

L'ensemble des indicateurs de rentabilité évoluent positivement, ce qui veut dire que la rentabilité augmente, est sa signifie que l'entreprise est en performance.

L'examen du tableau nous montre que la rentabilité économique a augmenté en 2019 grâce à une rotation favorable de l'activité de l'entreprise.

Au cours des trois années analysées, l'entreprise affiche une trajectoire résolument positive, avec une augmentation de rentabilité financière.

Les indicateurs globaux témoignent d'une croissance constante, signe que l'entreprise parvient à dynamiser ses opérations. Cette tendance ascendante suggère que le capital investi a été de plus en plus rémunérateur, ce qui est une excellente nouvelle pour l'entreprise et ses investisseurs.

**Chapitre III : Etude de cas d'un dossier de crédit d'exploitation au sein de la BADR  
régionale de Tizi-Ouzou.**

**3-3 Analyse par les soldes intermédiaires de gestion**

**Tableau 09 solde intermédiaire de gestion**

<b>Rubrique</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>Rapport 2-1/1</b>	<b>2020</b>	<b>Rapport 2 : 3-2/2</b>
<i>Chiffre d'affaires Net :</i>	20 410 331	18 468 609	-0,10	17 574 686	<b>-0,005</b>
<i>Marge brute :</i>	0	0	0,00	0	0,00
<i>Production de l'exercice</i>	20 410 331	18 468 609	-0,10	17 574 686	-0,05
<i>Conso. March. Et mat Prem</i>	14 855 964	12 312 406	-0,17	11 936 210	-0,03
<i>Consommation de services :</i>	99 450	223 068	1,24	179 157	-0,20
<i>Valeur ajoutée</i>	5 454 917	5 933 135	0,09	5 459 319	-0,08
<i>Excédent brut d'exploitation</i>	<b>1 801 310</b>	<b>2 452 128</b>	<b>0,36</b>	<b>1 976 300</b>	<b>-0,19</b>
<i>Résultat opérationnel</i>	175 217	248 775	0,42	341 617	0,37
<i>Résultat financier</i>	-4 955	0	-1,00	0	0,00
<i>Résultat ordinaire</i>	170 262	248 775	0,46	341 617	0,37
<i>Résultat extraordinaire</i>	0	0	0,00	0	0,00
<i>Résultat de l'exercice :</i>	170 262	248 775	0,46	341 617	0,37

**Source :** Etabli par la BADR

A travers les SIG nous pouvons dire que les chiffres d'affaires sont en diminution d'année en année mais avec un pourcentage minime, cela peut s'expliquer par la conjoncture actuelle de pays (pandémie COVID-19), qui a eu un impact négatif sur toute l'économie nationale.

### **Chapitre III : Etude de cas d'un dossier de crédit d'exploitation au sein de la BADR régionale de Tizi-Ouzou.**

---

#### **Avis personnel :**

À la lumière des nombreux aspects positifs développés dans cette étude et dans le but de répondre à nos besoins, nous exprimons un avis favorable concernant une demande de crédit d'exploitation d'un montant de 10 000 000.00 DA.

La nature de l'activité de l'entreprise qui concerne la fabrication des aliments de bétails, exige des liquidités importantes pour couvrir sa clientèle.

Dans ce contexte, nous avons estimé qu'il était nécessaire de lui accorder un crédit d'exploitation sous forme d'une avance sur stock d'un montant de 10 000 000.00 DA.

#### **Garanties recueille :**

- Hypothèque d'un terrain d'une superficie de 2812m<sup>2</sup>.
- Nantissement des équipements existants.
- GAGE des matériaux existants.

#### **Conclusion :**

Dans ce chapitre, qui est réservé au traitement d'un dossier de crédit d'exploitation. La banque étudie un dossier de crédit à suivre trois étapes : la garantie, l'historique de client, la capacité du remboursement.

Dans notre cas et après une étude détaillée, nous pouvons conclure que le projet est rentable. Par conséquent la banque peut financier ce projet.

Les excédents ainsi dégagés constitueront une trésorerie relativement prospère permettant de faire face aux échéances de remboursement de crédit.

Néanmoins ce projet encourt des risques liés à la montée des prix des matières premières et la concurrence.

# *Conclusion générale*

### **Conclusion générale**

Les PME en Algérie occupent une place de premier plan dans les objectifs de croissance économique fixés par les pouvoirs publics. Elles sont reconnues à la fois comme un moteur essentiel de création de richesse et un contributeur majeur à la génération d'emplois. Cette importance se reflète dans la croissance du tissu des PME ces dernières années, en particulier celle des PME privées. Depuis l'an 2000, le poids des PME dans le tissu économique national a considérablement augmenté, avec une multiplication par près de quatre de la densité des entreprises et plus que doubler le nombre de créations d'entreprises.

Le financement des petites et moyennes entreprises (PME) diffère de celui des grandes entreprises (GE), même si les deux types d'entreprises utilisent les mêmes modes de financement. En réalité, les sources de financement des PME sont similaires à celles des grandes entreprises, notamment l'autofinancement, les apports en capitaux, l'incorporation des réserves et les comptes courants d'associés, l'endettement bancaire ou tout autre crédit, ainsi que l'ouverture du capital aux nouveaux actionnaires. Cependant, étant donné que les ressources internes des PME sont souvent limitées et insuffisantes, il est nécessaire pour ces entreprises de recourir à des sources externes de financement.

Les PME en Algérie ont généralement recours aux produits bancaires traditionnels pour financer leurs activités. Cela a été facilité en partie par les financements disponibles à travers divers dispositifs d'aide à la création d'entreprises tels que l'ANSEJ, la CNAC, l'ANDI, le FGAR et l'ANGEM. Ces programmes visent à promouvoir et à soutenir l'emploi en encourageant les jeunes demandeurs d'emploi à créer leur propre entreprise grâce à des avantages financiers, administratifs et fiscaux. Au cours de la dernière décennie, ces dispositifs ont contribué à améliorer non seulement le niveau de l'emploi, mais aussi l'expansion du nombre d'entreprises dans le pays.

Étant donné que les risques et les garanties sont responsables des problèmes de financement auxquels sont confrontées les PME, ces deux variables sont donc les plus déterminantes. Le problème de financement dépend essentiellement de ces facteurs.

La banque doit accorder une importance capitale aux méthodes d'analyse des risques bancaires, car la notion de crédit est indissociable de celle du risque. Les exploitants bancaires chargés de recevoir et d'étudier les demandes de crédit des clients doivent maîtriser pleinement ces méthodes. Cela implique une sélection minutieuse des éléments à étudier dans les demandes de crédit, ainsi que la mise en place de programmes de formation spécialisés

## *Conclusion générale*

---

visant à permettre à ces analystes de maintenir et d'améliorer leurs connaissances, afin de fournir des évaluations de qualité, non pas travailler avec les méthodes classiques mais de chercher comment les moderniser, ce qui signifie que notre première hypothèse est vérifiée qui implique sur " La politique actuelle prudentielle des banques n'a pas la capacité à couvrir les risques des crédits d'exploitation pour les PME "

En ce qui concerne l'étude de cas pratique de notre travail, nous avons constaté que les petites et moyennes entreprises (PME) jouent un rôle essentiel dans le développement et la dynamique économique. Elles contribuent à la création d'emplois, à la croissance économique, à la réduction des importations et à l'objectif d'exportation. Cependant, les PME sont parfois confrontées à des obstacles importants qui entravent leur développement interne, notamment le problème de la faiblesse de l'autofinancement et la complexité des procédures pour accéder au crédit bancaire.

Le financement bancaire n'est pas facilement accessible pour les PME en raison de diverses difficultés telles que l'augmentation des taux d'intérêt, le manque de transparence et le manque de garanties. Par conséquent, cela représente un risque élevé pour la banque qui s'engage à accorder un crédit.

# *Bibliographie*

## **Bibliographies :**

### **Ouvrages :**

- BOUYAKOUB.F, « l'entreprise et le financement bancaire », casbah édition, alger, 2000
- CHARLES A, & REDOR : « le financement des entreprises »
- A ; BENHALIMA ; Pratique des techniques bancaires ; édition, DAHLAB, 1997
- LUC BERNET\_ROLLANDE\_ « principes des techniques bancaire » 20eme édition Dunod,
- André-pascal, “les petites et moyennes Entreprises : technologie et compétitivité, Edition OCD, 1993.

### **Mémoires :**

- Mémoire de fin d'étude magister financement des Petites et moyennes Entreprises, ummto, par Oussaid Aziz, promotion 2016.
- Mémoire de fin d'étude master, financement bancaire des Petites et moyennes entreprises, ummto ; par Atmimou et Belmokhtar, promotion 2018.
- Mémoire fin d'étude master, les circuit de financement des petites et entreprises en Algérie, Oran, par Boukrous, 2007.
- Mémoire fin d'étude master ; la gestion de risque de crédit bancaire, par Kirouane, Bejaia, 2021.
- Mémoire fin d'étude master ; le rôle de la banque dans le financement des PME par le credit d'exploitations, Larabi et Lardjane , ummto, 2022.

### **Source électronique :**

- [http://www.bank of Alegria.dz](http://www.bankofAlegria.dz)
- [www.dspace.ummto.dz](http://www.dspace.ummto.dz)
- [www.cairn.info](http://www.cairn.info)
- [www.droit-Afrique.Com](http://www.droit-Afrique.Com)
- [www.joradp.dz](http://www.joradp.dz)
- [www.caution-garantie.fr](http://www.caution-garantie.fr)
- <http://www.asjp.dz>

### **Texte réglementaire :**

- Règlement n°91-09 du 14 Août 1991
- Loi n° 17-02 du 11 Rabie Ethani 1438 correspondant au 10 janvier 2017 portant loi d'orientation sur le développement de la petite et moyen de l'entreprise (PME)
- Article 882 du code civil
- Article 948 du code civil
- Article 179 de la loi 90/10 relative à la monnaie et au crédit stipule

- Article 645 du code civil algérien
- Article 409 du code du commerce

# *Annexes*

Exercice clos le 31/12/2018

**BILAN (PASSIF)**

	2018	2017
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital émis	7 253 775	6 206 344
Capital non appelé		
Primes et réserves - Réserves consolidées (1)		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence (1)		
Résultat net - Résultat net part du groupe (1)	170 263	1 411 330
Autres capitaux propres - Report à nouveau		
Part de la société consolidante (1)		
Part des minoritaires (1)		
<b>TOTAL I</b>	<b>7 424 038</b>	<b>7 617 674</b>
<b>PASSIFS NON-COURANTS</b>		
Emprunts et dettes financières	3 600 000	3 600 000
Impôts (différés et provisionnés)		
Autres dettes non courantes		
Provisions et produits constatés d'avance		
<b>TOTAL II</b>	<b>3 600 000</b>	<b>3 600 000</b>
<b>PASSIFS COURANTS:</b>		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 564 798	3 391 30
Impôts	22 226	67 84
Autres dettes	482 481	294 28
Trésorerie passif		
<b>TOTAL III</b>	<b>2 069 505</b>	<b>3 753 41</b>
<b>TOTAL GENERAL PASSIF (I+II+III)</b>	<b>13 093 543</b>	<b>14 971 08</b>

(1) A utiliser uniquement pour la présentation d'états financiers consolidés

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

## COMPTES DE RESULTAT

RUBRIQUES	2018		2017	
	DEBIT (en Dinars)	CREDIT (en Dinars)	DEBIT (en Dinars)	CREDIT (en Dinars)
Ventes de marchandises				
Produits fabriqués		20 410 331		30 596 980
Production vendue				
Prestations de services				
Vente de travaux				
Produits annexes				
Rabais, remises, ristournes accordés				
Chiffre d'affaires net des Rabais, remises, ristournes		20 410 331		30 596 980
Production stockée ou déstockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
<b>I-Production de l'exercice</b>		20 410 331		30 596 980
Achats de marchandises vendues				
Matières premières	14 065 821		21 854 986	
Autres approvisionnements				
Variations des stocks				
Achats d'équipements et de prestations de services				
Autres consommations	790 143		1 435 574	
Rabais, remises, ristournes obtenus sur achats				
Services				
Sous-traitance générale				
Locations	60 000		60 000	
Entretien, réparations et maintenance				
Primes d'assurances	3 450		1 042	
Personnel extérieur à l'entreprise				
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	36 000		84 000	
Publicité				
Déplacements, missions et réceptions				
Autres services			1 193 092	
Rabais, remises, ristournes obtenus sur services extérieurs				
<b>II-Consommations de l'exercice</b>	14 955 414		24 628 694	
<b>III-Valeur ajoutée d'exploitation (I-II)</b>		5 454 917		5 968 286

... la suite sur la page suivante

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

## COMPTES DE RESULTAT ..../..

RUBRIQUES	2018		2017	
	DEBIT (en Dinars)	CREDIT (en Dinars)	DEBIT (en Dinars)	CREDIT (en Dinars)
Charges de personnel	3 449 504		2 993 946	
Impôts et taxes et versements assimilés	204 103		313 272	
<b>IV-Excédent brut d'exploitation</b>		1 801 311		2 661 068
Autres produits opérationnels				
Autres charges opérationnelles				
Dotations aux amortissements	1 626 093		1 239 876	
Provision				
Pertes de valeur				
Reprise sur pertes de valeur et provisions				
<b>V-Résultat opérationnel</b>		175 218		1 421 192
Produits financiers				
Charges financières	4 955		9 862	
<b>Résultat financier</b>	4 955		9 862	
<b>VII-Résultat ordinaire (V+VI)</b>		170 263		1 411 330
Éléments extraordinaires (produits) (*)				
Éléments extraordinaires (charges) (*)				
<b>VIII-Résultat extraordinaire</b>				
Impôts exigibles sur résultats				
Impôts différés (variations) sur résultats ordinaire				
<b>IX-RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		170 263		1 411 330

(\*) A détailler sur état annexe à joindre

Exercice clos le

31/12/2019

**BILAN (ACTIF)**

ACTIF	2019			2018
	Montants Bruts	Amortissements Provisions et pertes de valeurs	Net	Net
<b><u>ACTIFS NON COURANTS</u></b>				
Ecart d'acquisition-goodwill positif ou négatif				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Bâtiments				
Autres immobilisations corporelles	15 567 900	8 638 057	6 929 843	9 126 426
Immobilisations en concession				
Immobilisations en cours				
Immobilisations financières				
Titres mis en équivalence				
Autres participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres actifs financiers non courants				
Impôts différés actif				
<b>TOTAL ACTIF NON COURANT</b>	<b>15 567 900</b>	<b>8 638 057</b>	<b>6 929 843</b>	<b>9 126 426</b>
<b><u>ACTIF COURANT</u></b>				
Stocks et encours	1 126 924		1 126 924	456 000
Créances et emplois assimilés				
Clients				
Autres débiteurs	1 202 073		1 202 073	1 269 773
Impôts et assimilés				
Autres créances et emplois assimilés				
Disponibilités et assimilés				
Placements et autres actifs financiers courants				
Trésorerie	3 015 055		3 015 055	2 241 343
<b>TOTAL ACTIF COURANT</b>	<b>5 344 052</b>		<b>5 344 052</b>	<b>3 967 116</b>
<b>TOTAL GENERAL ACTIF</b>	<b>20 911 952</b>	<b>8 638 057</b>	<b>12 273 895</b>	<b>13 093 543</b>

Exercice clos le 31/12/2019

**BILAN (PASSIF)**

	2019	2018
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital émis	7 125 343	7 253 775
Capital non appelé		
Primes et réserves - Réserves consolidées (1)		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence (1)		
Résultat net - Résultat net part du groupe (1)	248 773	170 262
Autres capitaux propres - Report à nouveau		
	Part de la société consolidante (1)	
	Part des minoritaires (1)	
<b>TOTAL I</b>	<b>7 374 117</b>	<b>7 424 038</b>
<b>PASSIFS NON-COURANTS</b>		
Emprunts et dettes financières	3 600 000	3 600 000
Impôts (différés et provisionnés)		
Autres dettes non courantes		
Provisions et produits constatés d'avance		
<b>TOTAL II</b>	<b>3 600 000</b>	<b>3 600 000</b>
<b>PASSIFS COURANTS:</b>		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 091 397	1 564 798
Impôts	68 436	22 226
Autres dettes	139 945	482 480
Trésorerie passif		
<b>TOTAL III</b>	<b>1 299 778</b>	<b>2 069 505</b>
<b>TOTAL GENERAL PASSIF (I+II+III)</b>	<b>12 273 895</b>	<b>13 093 543</b>

(1) A utiliser uniquement pour la présentation d'états financiers consolidés

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

## COMPTE DE RESULTAT

RUBRIQUES	2019		2018	
	DEBIT (en Dinars)	CREDIT (en Dinars)	DEBIT (en Dinars)	CREDIT (en Dinars)
Ventes de marchandises				
Produits fabriqués		18 468 609		20 410 331
Production vendue				
Prestations de services				
Vente de travaux				
Produits annexes				
Rabais, remises, ristournes accordés				
Chiffre d'affaires net des Rabais, remises, ristournes		18 468 609		20 410 331
Production stockée ou déstockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
I-Production de l'exercice		18 468 609		20 410 331
Achats de marchandises vendues				
Matières premières	12 312 406		14 065 821	
Autres approvisionnements				
Variations des stocks				
Achats d'études et de prestations de services				
Autres consommations			790 142	
Rabais, remises, ristournes obtenus sur achats				
Sous-traitance générale				
Locations			60 000	
Services				
Entretien, réparations et maintenance	121 737			
Primes d'assurances			3 450	
extérieurs				
Personnel extérieur à l'entreprise				
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	84 000		36 000	
Prestations				
Déplacements, missions et réceptions				
Autres services	17 331			
Rabais, remises, ristournes obtenus sur services extérieurs				
II-Consommations de l'exercice	12 535 474		14 955 413	
III-Valeur ajoutée d'exploitation (I-II)		5 933 135		5 454 917

... la suite sur la page suivante

Désignation de l'entreprise: IABOUTENE Mourad

Activité: FABR.PROD.P/L'ALIMENT.DES ANIMAUX

Adresse: KAHRA Commune de FREHA

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

**COMPTE DE RESULTAT ..../.**

RUBRIQUES	2019		2018	
	DEBIT (en Dinars)	CREDIT (en Dinars)	DEBIT (en Dinars)	CREDIT (en Dinars)
Charges de personnel	3 296 321		3 449 503	
Impôts et taxes et versements assimilés	184 686		204 103	
<b>IV-Excédent brut d'exploitation</b>		<b>2 452 127</b>		<b>1 801 310</b>
Autres produits opérationnels				
Autres charges opérationnelles	6 770			
Dotations aux amortissements	2 196 583		1 626 093	
Provision				
Pertes de valeur				
Reprise sur pertes de valeur et provisions				
<b>V-Résultat opérationnel</b>		<b>248 773</b>		<b>175 217</b>
Produits financiers				
Charges financières			4 954	
<b>VI-Résultat financier</b>			<b>4 954</b>	
<b>VII-Résultat ordinaire (V+VI)</b>		<b>248 773</b>		<b>170 262</b>
Eléments extraordinaires (produits) (*)				
Eléments extraordinaires (charges) (*)				
<b>VIII-Résultat extraordinaire</b>				
Impôts exigibles sur résultats				
Impôts différés (variations) sur résultats ordinaire				
<b>IX-RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>248 773</b>		<b>170 262</b>

(\*) A détailler sur état annexe à joindre

Exercice clos le 31/12/2020

**BILAN (ACTIF)**

ACTIF	2020		2019	
	Montants Bruts	Amortissements Provisions et pertes de valeurs	Net	Net
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>				
Ecart d'acquisition -goodwill positif ou négatif				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Bâtiments				
Autres immobilisations corporelles	15 567 900	10 273 061	5 294 838	6 929 843
Immobilisations en concession				
Immobilisations encours				
Immobilisations financières				
Titres mis en équivalence				
Autres participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres actifs financiers non courants				
Impôts différés actifs				
<b>TOTAL ACTIF NON COURANT</b>	<b>15 567 900</b>	<b>10 273 061</b>	<b>5 294 838</b>	<b>6 929 843</b>
<b>ACTIF COURANT</b>				
Stocks et encours	905 271		905 271	1 126 924
Créances et emplois assimilés				
Clients				
Autres débiteurs	1 066 119		1 066 119	1 202 073
Impôts et assimilés	3 760		3 760	
Autres créances et emplois assimilés				
Disponibilités et assimilés				
Placements et autres actifs financiers courants				
Trésorerie	1 670 437		1 670 437	3 015 055
<b>TOTAL ACTIF COURANT</b>	<b>3 645 587</b>		<b>3 645 587</b>	<b>5 344 052</b>
<b>TOTAL GENERAL ACTIF</b>	<b>19 213 487</b>	<b>10 273 061</b>	<b>8 940 426</b>	<b>12 273 895</b>

Exercice clos le 31/12/2020

**BILAN (PASSIF)**

	2020	2019
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital émis		
Capital non appelé	7 326 008	7 125 343
Primes et réserves - Réserves consolidées (1)		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence (1)		
Résultat net - Résultat net part du groupe (1)	341 613	248 773
Autres capitaux propres - Report à nouveau		
Part de la société consolidante (1)		
Part des minoritaires (1)		
<b>TOTAL I</b>	<b>7 667 622</b>	<b>7 374 117</b>
<b>PASSIFS NON-COURANTS</b>		
Emprunts et dettes financières		
Impôts (différés et provisionnés)		3 600 000
Autres dettes non courantes		
Provisions et produits constatés d'avance		
<b>TOTAL II</b>		<b>3 600 000</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>		
Fournisseurs et comptes rattachés		
Impôts	1 005 200	1 091 397
Autres dettes	95 824	68 436
Trésorerie passif	171 780	139 945
<b>TOTAL III</b>	<b>1 272 804</b>	<b>1 299 778</b>
<b>TOTAL GENERAL PASSIF (I+II+III)</b>	<b>8 940 426</b>	<b>12 273 895</b>

À utiliser uniquement pour la présentation d'états financiers consolidés

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

**COMPTE DE RESULTAT .....**

RUBRIQUES	2019		2018	
	DEBIT (en Dinars)	CREDIT (en Dinars)	DEBIT (en Dinars)	CREDIT (en Dinars)
Charges de personnel	3 296 321		3 449 503	
Impôts et taxes et versements assimilés	184 686		204 103	
<b>IV-Excédent brut d'exploitation</b>		<b>2 452 127</b>		<b>1 801 310</b>
Autres produits opérationnels				
Autres charges opérationnelles	6 770			
Dotations aux amortissements	2 196 583		1 626 093	
Provision				
Pertes de valeur				
Reprise sur pertes de valeur et provisions				
<b>V-Résultat opérationnel</b>		<b>248 773</b>		<b>175 217</b>
Produits financiers				
Charges financières			4 954	
<b>VI-Résultat financier</b>			<b>4 954</b>	
<b>VII-Résultat ordinaire (V+VI)</b>		<b>248 773</b>		<b>170 262</b>
Éléments extraordinaires (produits) (*)				
Éléments extraordinaires (charges) (*)				
<b>VIII-Résultat extraordinaire</b>				
Impôts exigibles sur résultats				
Impôts différés (variations) sur résultats ordinaire				
<b>IX-RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>248 773</b>		<b>170 262</b>

(\*) A détailler sur état annexe à joindre

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

### COMPTE DE RESULTAT

RUBRIQUES	2020		2019	
	DEBIT (en Dinars)	CREDIT (en Dinars)	DEBIT (en Dinars)	CREDIT (en Dinars)
Ventes de marchandises				
Produits fabriqués		17 574 686		18 468 609
Production vendue				
Prestations de services				
Vente de travaux				
Produits annexes				
Rabais, remises, ristournes accordés				
Chiffre d'affaires net des Rabais, remises, ristournes		17 574 686		18 468 609
Production stockée ou déstockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
<b>I-Production de l'exercice</b>		<b>17 574 686</b>		<b>18 468 609</b>
Achats de marchandises vendues				
Matières premières	11 716 457		12 312 406	
Autres approvisionnements				
Variations des stocks				
Achats d'étatins et de prestations de services				
Autres consommations	219 753			
Rabais, remises, ristournes obtenus sur achats				
Sous-traitance générale				
Locations				
Services	84 448		121 737	
Entretien, réparations et maintenance				
Primes d'assurances				
extérieurs				
Personnel extérieur à l'entreprise				
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	84 000		84 000	
Publicité				
Déplacements, missions et réceptions				
Autres services	10 709		17 331	
Rabais, remises, ristournes obtenus sur services extérieurs				
<b>II-Consommations de l'exercice</b>	<b>12 115 368</b>		<b>12 535 474</b>	
<b>III-Valeur ajoutée d'exploitation (I-II)</b>		<b>5 459 317</b>		<b>5 933 135</b>
Charges de personnel	3 307 271		3 296 321	
Impôts et taxes, et versements assimilés	175 748		184 686	
<b>IV-Excédent brut d'exploitation</b>		<b>1 976 297</b>		<b>2 452 127</b>

... la suite sur la page suivante

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

**COMPTE DE RESULTAT ..../.**

RUBRIQUES	2020		2019	
	DEBIT (en Dinars)	CREDIT (en Dinars)	DEBIT (en Dinars)	CREDIT (en Dinars)
Autres produits opérationnels		2 826		
Autres charges opérationnelles	2 505		6 770	
Dotations aux amortissements	1 635 004		2 196 583	
Provision				
Pertes de valeur				
Reprise sur pertes de valeur et provisions				
<b>V-Résultat opérationnel</b>		341 613		248 773
Produits financiers				
Charges financières				
<b>VI-Résultat financier</b>				
<b>VII-Résultat ordinaire (V+VI)</b>		341 613		248 773
Eléments extraordinaires (produits) (*)				
Eléments extraordinaires (charges) (*)				
<b>VIII-Résultat ordinaire</b>				
Impôts exigibles sur résultats				
Impôts différés (variations) sur résultats ordinaire				
<b>IX-RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		341 613		248 773

(\*) A détailler sur état annexe à joindre

## Soldes intermédiaires de gestion - SCF

N° Dossier :	Unité : D.A		Entreprise :		
Rubriques	2 018	2 019	Rapport <u>2ème - 1ère An</u> <u>1ère An</u>	2 020	Rapport 2 <u>3ème - 2ème An</u> <u>2ème An</u>
Chiffre d'Affaires Net:	20 410 331	18 468 609	-0,10	17 574 686	-0,05
Marge Brute :	0	0	0,00	0	0,00
Production de l'exercice	20 410 331	18 468 609	-0,10	17 574 686	-0,05
Conso. March. et Mat Prem.	14 855 964	12 312 406	-0,17	11 936 210	-0,03
Consommation de services :	99 450	223 068	1,24	179 157	-0,20
Valeur Ajoutée	5 454 917	5 933 135	0,09	5 459 319	-0,08
Excédent Brut d'Exploitation:	1 801 310	2 452 128	0,36	1 976 300	-0,19
Résultat Opérationnel	175 217	248 775	0,42	341 617	0,37
Résultat Financier	-4 955	0	-1,00	0	0,00
Résultat Ordinaire	170 262	248 775	0,46	341 617	0,37
Résultat Extraordinaire	0	0	0,00	0	0,00
Résultat de l'exercice :	170 262	248 775	0,46	341 617	0,37

Commentaire :

# BILAN FINANCIER CONSOLIDE SCF

" Rappports du commissaire aux comptes présentés "

2018

2019

2020

N. C.

Unité : D.A

Entreprise :

Masses Financières	2 018	2 019	2 020
<b>Actif Non Courant</b>	9 126 430,00	6 929 843,00	5 294 839,00
Immobilis. Nettés	9 126 430,00	6 929 843,00	5 294 839,00
Autres Immob.	0,00	0,00	0,00
<b>Actif Courant</b>	3 967 116,00	5 344 062,00	3 645 587,00
Stocks	456 000,00	1 126 934,00	905 271,00
Créances	1 269 773,00	1 202 073,00	1 069 879,00
Trésorerie Active	2 241 343,00	3 015 055,00	1 670 437,00
<b>Total</b>	<b>13 093 546,00</b>	<b>12 273 905,00</b>	<b>8 940 426,00</b>

Masses Financières	2 018	2 019	2 020
<b>Capitaux Perm.</b>	11 024 038,00	10 974 116,00	7 637 621,00
<b>Capitaux Propres</b>	7 424 038,00	7 374 116,00	7 667 621,00
Dont Résultat	170 263,00	248 773,00	341 613,00
<b>Passif Non Courant</b>	3 600 000,00	3 600 000,00	0,00
dont DI.MT	3 600 000,00	3 600 000,00	0,00
<b>Passif Courant</b>	2 069 508,00	1 299 789,00	1 272 805,00
dont Fournisseur	1 564 798,00	1 091 397,00	1 005 200,00
Trésorerie Passive	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>13 093 546,00</b>	<b>12 273 905,00</b>	<b>8 940 426,00</b>

# *Table des matières*

## Table des matières

---

<i>Remerciements.</i> .....	<i>I</i>
<i>Dédicaces.</i> .....	<i>II</i>
<i>Liste des abréviations.</i> .....	<i>III</i>
<i>Liste des tableaux et figures.</i> .....	<i>IV</i>
<i>Sommaire.</i> .....	<i>V</i>
<i>Introduction générale.</i> .....	<i>01</i>
<i>Chapitre I : Les aspects théoriques de la PME et financement des PME</i>	
<b>INTRODUCTION :</b> .....	<b>04</b>
<b>Section 01 : Notion générale sur les PME</b> .....	<b>05</b>
1.1. LES CRITERES D'IDENTIFICATION DE LA PME.....	05
1.1.1. Les critères quantitatifs : .....	05
1-1-2- Les critères qualitatifs : .....	06
1-2- Définition de la PME.....	07
1-2-1- Définition de la PME en Algérie : .....	07
1-2-2- Définition de la PME dans les pays connus .....	08
1-3- L'OBJECTIF ET ROLE DE LA PME.....	11
1-3-1- L'objectif de la PME : .....	11
1-3-2- LE ROLE DE LA PME : .....	12
1-4- LES Caractéristiques DES PME : .....	12
1-4-1- Les caractéristiques en générale : .....	12
1-4-2- caractéristiques des PME algériennes : .....	13
1-4-2-1- Des PME traditionnelle et de petite dimension : .....	13
1-4-2-2- Des PME concentrées dans quelques villes du pays.....	14
1-5- FORCES ET FAIBLESSES DES PME .....	15
1-5-1- Les force : .....	15

## Table des matières

---

1-5-2-FAIBLESSES.....	16
<b>Section 02 : Les modes de financement des PME :</b> .....	<b>17</b>
2-1- Le crédit d'exploitation : .....	17
2-1-1- définition de crédit d'exploitation : .....	17
2-1-2-Les crédits d'exploitations par caisse : .....	18
2-1-2-1-Crédits par caisse globaux : .....	18
2-1-2-2- Crédits par caisse spécifiques : .....	20
2-1-3- LES CREDITS PAR SIGNATEUE : .....	22
2-1-3-1-L'aval : .....	22
2-1-3-2-L'acceptation : .....	23
2-1-3-3-Le cautionnement bancaire : .....	23
2-2- Le crédit d'investissements : .....	26
2-2-1- Les crédits d'investissements directs : .....	26
2-2-1-1_ Les crédits à moyen terme (CMT) : .....	27
2-2-1-2_ Les crédits à long terme (LT) : .....	27
2-2-1-3_ Le crédit-bail ou LEASING : .....	28
2-2-2_ Crédits d'investissements indirects : .....	31
<b>Section 03 : LES ORGANISME D'APPUI POUR LE DEVLEPPMENT DES PME EN ALGERIE.</b> .....	<b>32</b>
3-1- Offrant des crédits, comme : .....	32
3-2- Assurant les garanties nécessaires pour leurs faciliter l'obtention des crédits bancaire, comme : .....	34
<b>Conclusion :</b> .....	<b>36</b>
<i>Chapitre II : Les risques de crédit d'exploitation</i>	
<b>Introduction :</b> .....	<b>37</b>
<b>Section 01 : Les risques bancaires</b> .....	<b>38</b>
1- Définition du risque : .....	38

## Table des matières

---

2- Les facteurs du risque de crédit : .....	39
2-1 Les facteurs internes : .....	39
2-1-1 Les procédures de traitement internes : .....	39
2-2 Les facteurs externes : .....	40
2-2-1 Le risque individuel : .....	40
2-2-2 Le risque sectoriel : .....	40
2-2-3 Le risque global : .....	40
3- Les types des risques bancaires : .....	41
3-1- Le risque de contrepartie .....	42
3-1-1 Les types des risques de la contrepartie : .....	42
3-2 Les autres risques liés à l'activité bancaire : .....	44
3-2-1 Le risque de change : .....	44
3-2-2 Le risque de taux : .....	44
3-2-3 Le risque de solvabilité : .....	45
<b>Section 2 : Les moyens de prévention contre les risques de crédit : .....</b>	<b>46</b>
1- Application et le respect des règles prudentielles : .....	46
1-1 Ration de couverture des risques (solvabilité) : .....	46
1-2 Ratio de division des risques : .....	47
2- Le recueil des garanties : .....	47
2-1 Les garanties réelles : .....	47
2-2 Le nantissement : .....	47
2-2 L'hypothèque : .....	48
2-2-1 Hypothèque conventionnelle : .....	49
2-2-3 L'hypothèque légale .....	49
2-2-4 Hypothèque judiciaire .....	49
3- Les garanties personnelles : .....	50

## Table des matières

---

3-1-1-La caution de bonne exécution : .....	50
3-1-2-La caution sur les avances : .....	50
3-1-3-La caution de soumission : .....	51
3-1-4- Caution sur les avances : .....	51
4- L'aval : .....	51
<b>Conclusion :</b> .....	<b>52</b>

### *Chapitre III : Etude de cas d'un dossier de crédit d'exploitation au sein de la BADR régionale de Tizi-Ouzou.*

<b>Introduction</b> .....	<b>53</b>
<b>Section 01 : présentation de la BADR régionale de Tizi-Ouzou</b> .....	<b>54</b>
1. présentation de la banque de l'agriculture et du développement rural « BADR » .....	54
2. Historique et évolution de la BADR .....	54
2. Mission et objectif de la BADR .....	55
2-1- Missions de la BADR.....	55
2-2- objectifs de la BADR : .....	55
3. présentation de l'agence de la BADR 580 groupe régional d'exploitation Tizi-Ouzou (015) .....	56
3-1- Présentation de la direction d'exploitation de Tizi-Ouzou.....	56
3-2 Rôle du groupe Régional d'exploitation .....	57
<b>Section 02 : la structure d'un crédit d'exploitation</b> .....	<b>58</b>
1 - présentation de l'entreprise étudiée : .....	58
2. Analyse de la demande : .....	58
2.1. Identification de la relation : .....	59
2.1.1. Constitution de dossier : .....	59
2.2. Identification du demandeur de crédit : .....	59

## Table des matières

---

2.2.1. Présentation de l'affaire : .....	59
2.2.2. Présentation de l'activité : .....	59
2.3. Relation banque – entreprise : .....	59
2.3.1. Historique de l'entreprise : .....	59
2 Diagnostic financier de crédit d'exploitation.....	60
3 Analyse financière de l'entreprise : .....	60
3-1 Analyse de bilan financier : .....	60
3-2- Analyse par les ratios : .....	62
3-3 Analyse par les soldes intermédiaires de gestion.....	65
<b>Conclusion :</b> .....	<b>66</b>
<b>Conclusion générale.</b> .....	<b>66</b>

***Bibliographie.***

***Annexes.***

***Table des matières.***

***Résumé.***

## *Résumé*

Les petites et moyennes entreprises (PME) jouent un rôle crucial dans les objectifs de croissance économique en Algérie, étant reconnues comme des moteurs essentiels de création de richesse et de génération d'emplois. Ces dernières années, en particulier depuis l'an 2000, le poids des PME dans le tissu économique national a considérablement augmenté, avec une multiplication par près de quatre de la densité des entreprises et plus que le double du nombre de créations d'entreprises. Cependant, le financement des PME diffère de celui des grandes entreprises, malgré l'utilisation de modes similaires. Les PME algériennes ont généralement recours aux produits bancaires traditionnels pour financer leurs activités, facilité en partie par des dispositifs d'aide à la création d'entreprises tels que l'ANSEJ, la CNAC, l'ANDI, le FGAR et l'ANGEM. Ces programmes visent à promouvoir et à soutenir l'emploi en encourageant les jeunes demandeurs d'emploi à créer leur propre entreprise grâce à des avantages financiers, administratifs et fiscaux.

 *Mots Clés* : SCF SIG VA CMT PME SARL

## *Abstract*

Small and medium-sized enterprises (SMEs) play a crucial role in Algeria's economic growth objectives, being recognised as key drivers of wealth creation and job generation. In recent years, particularly since 2000, the importance of SMEs in the country's economic fabric has increased considerably, with a nearly fourfold increase in the density of businesses and more than a doubling in the number of business start-ups. However, the financing of SMEs differs from that of large companies, despite the use of similar methods. Algerian SMEs generally use traditional banking products to finance their activities, facilitated in part by business start-up support schemes such as ANSEJ, CNAC, ANDI, FGAR and ANGEM. These programmes aim to promote and support employment by encouraging young jobseekers to set up their own businesses, thanks to financial, administrative and tax advantages.

 *Keywords*: SCF SIG VA CMT PME SARL